

Ensemble, changeons la finance

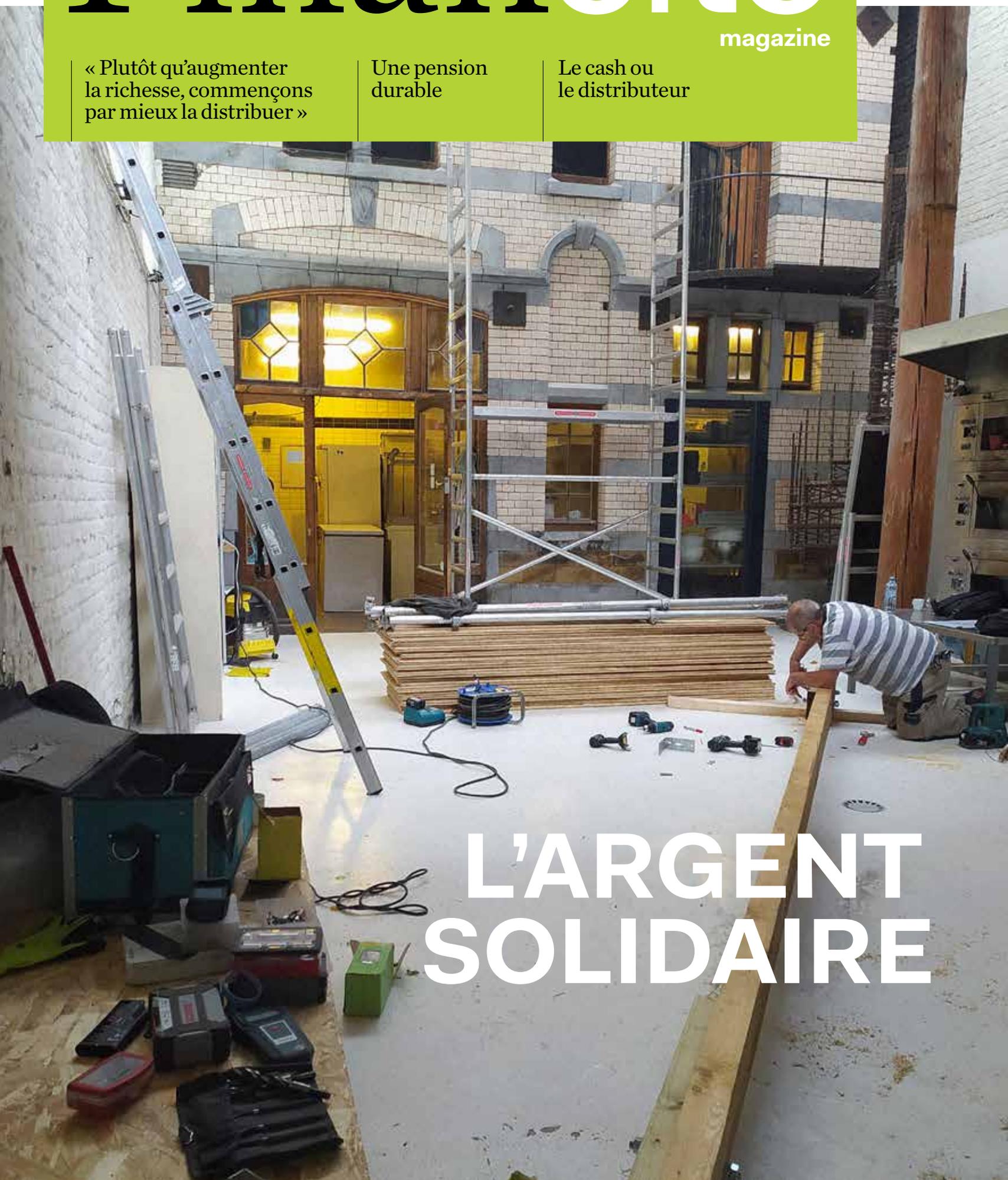
Financité

magazine

« Plutôt qu'augmenter
la richesse, commençons
par mieux la distribuer »

Une pension
durable

Le cash ou
le distributeur



L'ARGENT SOLIDAIRE

POUR RESTER LIBRES, NOUS VIVONS AUSSI GRÂCE À VOS DONNÉS

Soutenez le Financité magazine en faisant un don sur

www.financite.be/don



Déduction fiscale de 45% à partir de 40 € de dons (hors cotisation de membre)

QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen-ne-s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen-ne-s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance plus juste, éthique et solidaire.

Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen-ne-s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication de Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Financité

Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais replaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.

Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles – 02 340 08 60 – info@financite.be

Éditeur responsable : Bernard Bayot. **Ont collaboré à ce numéro :** Bernard Bayot, Hicham Bekkali, Anne Berger, Lionel Boverie, Annika Cayrol, Audrey Degée, Pierre Delandre, Eric Dewaele, Anne Fily, Morgane Kubicki, Danaé List, Didier Palange. **Graphisme et mise en page :** Louise Laurent & Élise Debouy. **Photo de couverture :** Begljalimg-Patrick Lefevre. **Impression :** Les Éditions de l'Avenir

Financité est financé par



Financité est acteur de



SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
L'argent solidaire
- 10 **ACTUS**
- 12 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
L'Union des marchés des capitaux
- 14 **EN TOUTE MAUVAISE FOIS**
Sortez Bayer de la liste noire
- 15 **LES EXPERT·E·S DU QUOTIDIEN**
Offrir des bons cadeaux
- 16 **INTERVIEW**
« Plutôt qu'augmenter la richesse, commençons par mieux la distribuer »
- 18 **ANALYSES**
Le cash ou le distributeur
La fiscalité immobilière est-elle injuste ?
Une pension durable
- 24 **FINANCE SOLIDAIRE**
Faire plus qu'acheter
Le logement social et énergétique
Le label Finance solidaire fête ses 10 ans
- 27 **TRANSITION**
Assurer la sécurité alimentaire
- 28 **MONNAIES CITOYENNES**
Arrêtez de parler des monnaies locales, utilisez-les !
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCITÉ**
Je m'intéresse à la BCE, c'est grave ?
- 31 **CAMPAGNE**
Chères banques belges : engagez-vous contre les violences économiques faites aux femmes !
- 32 **RÉGIONS**
- 38 **NOTRE ACTUALITÉ**
- 39 **OUI, MAIS**
- 40 **SANS FILTRE**
Pourvu que ça rapporte



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Avez-vous déjà été victimes de fraudes bancaires ?

Oui j'ai déjà eu des appels téléphoniques d'arnaqueurs. L'un d'eux était plus élaboré car un premier appel annonçait un second appel du « service spécial des fraudes » ... Je me suis méfié à temps (heureusement).
Albert Derbaix

Oui ! Ils sont très malins et ont toujours une longueur d'avance. Les banques ne nous aident pas, bien au contraire !
Michel Castermans

Avez-vous pris des décisions boursières en fonction du résultat des élections américaines ?

Non, je maintiens ma position. Les bourses sont des institutions immorales, qui deviennent les fossoyeurs de notre civilisation. Gagner de l'argent en spéculant, entre autres sur la faim dans le monde, très peu pour moi. Gagner de l'argent sans travailler non.
Marc Blasband

Avez-vous l'intention de réinvestir dans un bon d'État pour investir dans un autre type de produit financier ?

Je préfère investir dans le public que dans le privé. Tout simplement parce que je crois que les services publics sont au service du contribuable (peut-être).
Marc Winand

INSCRIVEZ-VOUS À NOS NEWSLETTERS QUOTIDIENNES ET RÉAGISSEZ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + [f](#)

COMMUNAUTÉ DE FINANCE SOLIDAIRE

Bernard Bayot

Si l'on en croit un rapport d'Informa Connect Academy (ICA), Elon Musk serait en tête pour devenir le premier trillionnaire en dollars au monde d'ici 2027 – vous avez bien lu, 1 000 milliards de dollars ! Entre-temps, nommé à la tête d'un « ministère de l'efficacité gouvernementale » il a pour mission de « démanteler la bureaucratie gouvernementale, sabrer les régulations excessives, couper dans les dépenses inutiles et restructurer les agences fédérales », ce qui annonce un licenciement massif de fonctionnaires.

L'homme le plus riche du monde est donc à la manœuvre pour que le marché prenne à sa charge une partie supplémentaire des missions de l'État. Supplémentaire car il n'est en réalité que le digne rejeton de Ronald Reagan qui, comme Margaret Thatcher au Royaume-Uni, a déjà largement commencé le travail avec la révolution conservatrice des années 1980 et la réduction des interventions de l'État dans la sphère économique et sociale.

Leur idéologie néolibérale était fondée sur la libéralisation des marchés financiers au nom du dogme de leur efficacité : la concurrence qui y règne et les vertus autorégulatrices dont ceux-ci seraient dotés devaient y produire de « justes prix ». Dès lors, la promesse d'un capitalisme démocratique qu'avaient incarné Les Trente Glorieuses, la période de prospérité de l'après-guerre, pouvait – disaient-ils – se produire à moindre coût si le marché prenait à sa charge une partie des missions de l'État.

La réalité a été que les services publics se sont effrités tandis que la richesse a été de moins en moins bien partagée, creusant les inégalités. Avec la grande crise immobilière et bancaire de 2007-2008, beaucoup ont pensé que la parenthèse néolibérale allait se refermer, tant il était devenu vital d'en finir avec ce que le président Nicolas Sarkozy qualifiait à l'époque de « dérives du capitalisme financier ». Nous sommes hélas loin d'un tel coup d'arrêt et les capitaux continuent à circuler partout à la vitesse de la lumière avec pour seule boussole la recherche permanente et la plus rapide du profit.

Pourtant, l'histoire récente nous a encore montré que ces logiques de privatisation et d'optimisation financière ne résolvent en rien mais, au contraire, empirent les crises sanitaires, environnementales et sociales que nous traversons. Si nous voulons construire une société plus durable et solidaire, il faut, à l'inverse et de toute urgence, soustraire son financement de la sphère d'influence des marchés financiers et défendre un paradigme solidaire de la finance qui, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, fournit l'argent nécessaire aux projets et aux entreprises qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement.

41 % des Français-es considèrent que la manière dont notre banque utilise notre argent peut contribuer à aller vers une société plus solidaire. Elle monte à 52 % parmi les 25-34 ans.¹ Il ne nous reste donc qu'à organiser et élargir la communauté de celles et ceux qui veulent défendre cette vision d'une finance solidaire. Ce sont nos responsabilités et urgence communes. ■

1. Observatoire du sens de l'argent, 2^{de} édition, octobre 2021.



DOSSIER

L'ARGENT SOLIDAIRE

La finance solidaire propose une alternative au capitalisme financier, celle de choisir de soutenir un projet pour son rendement sociétal avant de s'intéresser à son rendement financier. Mais si le modèle semble séduire à petite échelle, les projets qui, pour privilégier l'humain et l'environnement avant le rendement financier, décident de limiter la rémunération du capital, se heurtent souvent aux attentes de ceux et celles prêt·e·s à miser de plus grosses sommes... à condition que cela rapporte.

L'ARGENT PEUT-IL ÊTRE UN LEVIER DE TRANSFORMATION SOCIALE ?

Si la finance solidaire, en combinant rendement limité et impact sociétal, redéfinissait notre rapport à l'argent ?

Bernard Bayot et Morgane Kubicki

À quoi sert l'argent ? Un moyen de se protéger, un moyen de changer de vie, un plaisir ou un moyen de changer le monde ? Pour répondre à la question, le Crédit coopératif français a lancé en 2021 l'Observatoire du sens de l'argent. L'analyse montre que 41 % de la population française perçoit l'argent comme un moyen de changer le monde. Il y a certes des raisons de se réjouir, mais il faut noter que cette conception ne vient jamais qu'en quatrième position, loin derrière les autres considérations : un moyen de se protéger (89 %), un moyen de changer de vie (78 %), un plaisir (68 %). Aussi, la question ne portait pas sur les intentions des sondé·e·s, allaient-ils-elles changer le monde avec leur argent ? Mais simplement, l'argent est-il un moyen de le faire ?

Considérer que notre argent, non seulement peut, mais doit contribuer à aller vers une société plus solidaire porte un nom : la finance solidaire.

La finance solidaire n'est pas désintéressée. Il ne s'agit pas de dons. Elle suppose une contrepartie en faveur de celle ou celui qui met son épargne au service d'un projet d'investissement. Il peut s'agir de rémunération directe de l'épargne (dividendes ou intérêts), de ristournes, ou de biens et services. Pour autant, elle n'ouvre pas le droit de s'enrichir sans limite en cherchant le profit.

L'argent nécessaire est fourni sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée.

Amélie Artis, professeur à l'Université de Grenoble, la définit comme telle : « la finance solidaire se différencie des autres systèmes d'intermédiation financière capitalistiques guidées par la recherche du profit et elle critique les logiques capitalistiques qui en résultent. » Sans entrer dans de longs débats de définitions, considérons le capitalisme comme un système fondé sur le libéralisme économique, la propriété privée des moyens de production et le droit de s'enrichir sans limite en cherchant le profit. Quant au capitalisme financier, il désigne un sous-élément du capitalisme,



Les coopératives qui produisent de l'énergie renouvelable ont besoin de fonds importants pour démarrer leur activité.

où le profit est basé sur des produits financiers, des ventes ou achats d'actions, ou des spéculations sur d'autres produits.

La finance solidaire vise donc à offrir le financement nécessaire à des activités qui donnent la priorité aux personnes et au travail plutôt qu'au capital généralement regroupées sous le terme d'économie sociale en Belgique (lire en page 8). Cela induit aussi que l'argent nécessaire est fourni sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée.

Qui investit dans la finance solidaire ?

Nous ne disposons pas de statistiques officielles sur les caractéristiques socio-économiques de particuliers qui contribuent à la finance solidaire. Cependant, nous pouvons supposer qu'une partie significative



La journée Inspir'ES propose un lieu de rencontre entre les entreprises d'économie sociale.

de l'encours de la finance solidaire provient de particuliers qui appartiennent à la moitié la plus riche de la population. Ceci semble confirmé par un sondage réalisé par Financité en 2023 auprès de 237 personnes déjà sensibilisées à la finance solidaire (il faut donc prendre en compte qu'un biais important peut exister) : plus de la moitié des répondant-e-s (65 %) avaient déjà investi dans un fonds de placement, soit largement plus que la moyenne nationale qui est de 23 %. Nous sommes 2,2 millions de personnes physiques, soit 18,6 % de la population, à contribuer à la finance solidaire. Mais nous ne lui consacrons toutefois que 12,4 milliards d'euros, ce qui représente 1,11 % du patrimoine financier net des ménages belges. C'est peu dire qu'il ne faut pas être riche pour participer à la finance solidaire, ni forcément lui allouer des sommes importantes.

Certaines coopératives ont des besoins en capitaux importants et devront nécessairement aller chercher des sources de financement autres que ceux que leurs membres peuvent leur fournir.

Sans surprise, presque tous les répondant-e-s affirment que la plus-value sociétale et/ou environnementale des entreprises dans lesquelles ils-elles investissent est (très) important.

Ils-elles ne sont que 27 % pour qui la rémunération de l'investissement demeure un critère de sélection (très) important. Mais les résultats du sondage mettent aussi en évidence une corrélation entre le montant investi et l'attente de rendement. On observe en effet que les personnes pour lesquelles le rendement n'est pas ou peu important investissent en moyenne 13 123 euros dans la finance solidaire, contre 20 771 pour celles qui considèrent le rendement (très) important.

Plus on investit, plus on aurait donc d'exigences sur le rendement de nos placements. C'est peut-être le cas pour les particuliers, c'est certainement une réalité pour les fonds d'investissement.

« On remarque assez facilement que les fonds d'investissement ne s'aventurent pas dans l'économie sociale, note Flora Kocovski, directrice de W.ALTER, entreprise publique de financement de l'économie sociale. Leur objectif financier se heurte avec la limitation du profit dans l'économie sociale et le principe de gouvernance participative. »

En effet, ces entreprises sont souvent organisées sous forme de coopérative à finalité sociale. Les coopératives agréées ne peuvent par exemple pas donner droit à un dividende supérieur à 6 % net. Et la gouvernance participative implique que l'investisseur-euse dispose d'une voix, peu importe le montant mis en jeu.

Cependant, certaines coopératives ont des besoins en capitaux importants et devront nécessairement aller chercher des sources de financement autres que ceux que leurs membres peuvent leur fournir. C'est notamment le cas dans les coopératives qui fournissent de l'électricité ou des énergies renouvelables, les coopératives financières, les banques coopératives et les coopératives de travail associé dans les industries manufacturières. C'est d'ailleurs peut-être les difficultés rencontrées depuis toujours pour lever des fonds qui expliquent le faible nombre de coopératives de production industrielle.

Intermédiaires et fonds publics

En Belgique, deux institutions publiques sont en charge du financement l'économie sociale : Brusoc côté bruxellois et W.ALTER au sud du pays. Le fait qu'une société place l'humain et l'environnement avant le profit ne change en réalité en rien ses besoins de financement. Mais pour ces projets qui ont un caractère d'innovation sociale comme pour toute jeune entreprise, la nécessité est de pouvoir trouver des fonds auprès de financeurs qui sauront patienter quelques années avant d'attendre quelconque rendement ou possibilité de sortir du projet.

Si ces entreprises sont de plus en plus nombreuses (rien qu'en Wallonie on compte 1 912 entreprises qui appliquent au moins un critère de solidarité, pour un volume de financement de 2,39 milliards de d'euros), cela n'a pas nécessairement débouché sur un mode de financement différent. « Une entreprise d'économie sociale est une entreprise comme une autre en matière de financement. On n'invente pas de nouvelles solutions de financement en économie sociale », précise tout de suite Flora Kocovski. La directrice de W.ALTER ajoute même : « Globalement, les entreprises d'économie sociale se soucient peu de savoir d'où vient l'argent. Quand une entreprise a besoin de financement, ce qui compte c'est qu'elle l'obtienne. C'est une question de survie. »

Certains acteurs financiers se sont cependant spécialisés en finance solidaire. Crédal, Citizenfund,

F'in Common, Hefboom, NewB, Socrowd ou Trividend sont toutes des structures (principalement coopérative) dont le métier est d'accorder des crédits à l'économie sociale ou des projets de développement durable. En dehors de NewB, qui a connu un succès d'adhésion, essentiellement lors de ses deux grandes campagnes de 2013 et 2019, le succès des autres intermédiaires est relativement modeste à l'échelle de la Belgique : au total ils comptent 7 356 membres (personnes physiques et morales confondues). Sur ces membres, il faut prendre en compte que de nombreuses personnes sont coopératrices de plusieurs structures.

Selon l'étude « Développer la finance solidaire et citoyenne » datant de 2022, les 5 intermédiaires financiers solidaires que sont CitizenFund (coopérative de finance éthique), Crédal (coopérative de crédit), F'in Common (coopérative financière de l'économie sociale), W.Alter (outil public de financement de l'économie sociale de la Région wallonne) et NewB financent moins d'1 % de l'ensemble de l'économie sociale. C'est donc que les entités d'économie sociale se financent par d'autres sources aussi : l'épargne citoyenne, mais aussi les institutions financières dites classiques.

Les personnes physiques contribuent pour 40 % au financement de l'économie sociale, contre 52,5 % pour les prêts bancaires. Le reste est pris en charge par les intermédiaires solidaires ou les pouvoirs publics.

La solution bancaire

« Pour les banques, la frilosité de financer ces projets est moindre qu'il y a quelques années. L'économie sociale reste un modèle moins bien compris que l'économie classique, mais en réalité, quand une banque analyse un dossier de financement, elle regarde le résultat, les fonds propres et les garanties. Est-ce que l'entreprise va réussir à rembourser ? Le reste, que l'on place

l'humain avant le profit, les intéresse peu », détaille Flora Kocovski. Pour Laurent Remacle, directeur commercial public, non-marchand et institutionnels chez CBC, « l'économie sociale n'est pas un secteur en soi. Il y a de tout dans l'économie sociale. La règle numéro un, c'est de pouvoir rembourser son crédit. » Le spécialiste voit d'ailleurs d'un bon œil ces entreprises qui opèrent souvent un mix en financement, entre coopérateur-riche-s, financement public et prêt bancaire : « L'indépendance, c'est ça. Une organisation devrait avoir le réflexe de ne pas se lier à une seule institution bancaire. »

Au niveau européen, le déficit de financement annuel pour les entreprises d'économie sociale a toutefois été estimé à 1 milliard d'euros. Il existe donc un chiffre noir, entre le financement citoyen, les intermédiaires financiers de l'économie sociale et les prêts bancaires, d'entreprises sociales qui ne parviennent pas à trouver la somme nécessaire à développer leur activité. Peut-être parce que leur modèle ne leur permet pas d'avoir accès aux prêts bancaires ni aux capitaux des fonds d'investissement, souvent encore trop gourmands ou impatientes. Les fonds « à impact » exigent encore autant de rendement financier que d'impact social et/ou environnemental.

À l'occasion de la Semaine de la finance solidaire organisée en France en novembre, le directeur général d'une plateforme de financement participatif de projets dits « à impact » affirmait encore dans une émission de BFM consacrée à la Bourse : « on peut proposer de la performance financière et de l'impact ». À moins d'un changement de prisme ou la finance se demanderait quelles activités sont à financer avant de savoir à quel prix, le capitalisme financier aura toujours gagné. ■

1. Commission européenne, Social enterprise finance market: analysis and recommendations for delivery options, W. Spiess-Dnafi et B. Scheck, Luxembourg, 2019.

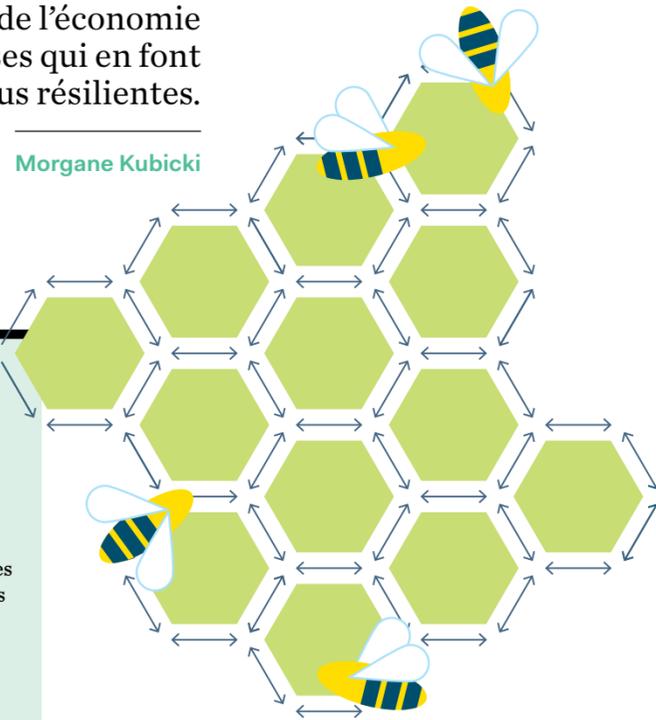


L'économie sociale est financée à 40 % grâce aux personnes physiques et 52,2 % grâce aux prêts bancaires. Le reste est pris en charge par les intermédiaires solidaires ou les pouvoirs publics.

SOCIAL ET SOLIDE

Selon l'Observatoire de l'économie sociale, les entreprises qui en font partie seraient plus résilientes.

Morgane Kubicki



DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

En Wallonie, le Décret du 20 novembre 2008 entend par économie sociale « les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants : finalité de service à la collectivité ou aux membres plutôt que finalité de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique et primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. »

À Bruxelles, l'ordonnance du 23 juillet 2018 prévoit plusieurs indicateurs pour définir l'agrément des entreprises sociales : indicateurs économiques et entrepreneuriaux (activité continue de production de biens et/ou services, niveau significatif de prise de risque économique, présence minimum d'emploi rémunéré), indicateurs sociaux (objectif explicite de service à la communauté, initiative émanant d'un groupe de citoyens ou d'organisations de la société civile) et indicateurs de gouvernance : (degré élevé d'autonomie, processus de décision non-basé sur la propriété du capital, dynamique participative incluant les différentes parties-prenantes et distribution limitée des bénéfices).

En 2022, l'économie sociale (ES) comptabilise 11 793 entreprises d'économie sociale (EES) en Région wallonne (RW) et en Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Il s'agit d'une augmentation de 2,1 % depuis 2018. « À l'inverse, dans l'économie conventionnelle (correspondant au reste de l'économie, hors ES) le nombre d'entreprises employeuses a diminué de 0,7 % sur ce même périmètre géographique », note l'Observatoire de l'économie sociale dans son état des lieux annuel.

Les coopératives d'économie sociale affichent un taux de faillite plus bas que les autres coopératives.

Deux indicateurs permettent par ailleurs de montrer que l'économie sociale serait plus robuste que l'économie classique. D'abord, l'âge médian des entreprises d'économie sociale est de 25 ans, contre 14 pour le reste des entreprises.

Selon les chiffres de la Banque-Carrefour des entreprises, de 2010 à 2024, les coopératives d'économie sociale en Belgique francophone affichent un taux de faillite cumulé de 10 %, bien plus bas que les autres coopératives dont le taux de faillite atteint 32 %. Cette différence tant à démontrer que, « toutes choses égales par ailleurs, l'économie sociale renforce la résilience des entreprises », affirme l'Observatoire de l'économie sociale. ■



SANS BUT LUCRATIF

Les ASBL, considérées comme faisant partie de l'économie sociale, ont des sources de financement bien différentes.

Morgane Kubicki

Selon le Baromètre des associations publié par la Fondation Roi Baudouin, 74 % des ASBL ont bénéficié de subsides publics en 2022, qu'ils soient ponctuels ou récurrents. Ceux-ci représentent 58 % des ressources des associations qui y font appel. Mais la même année, 40% des associations ont vu leur situation financière se dégrader.

Face à la réduction des financements publics, nombre d'associations diversifient leurs sources de financement grâce, par exemple, aux dons ou aux campagnes de financement participatif. Et pour elles aussi, le financement bancaire est parfois envisagé. « On ne va pas étudier le dossier d'une ASBL comme on étudie celui d'une entreprise classique. Bien entendu, il y a des questions de garanties et de capacité de remboursement, mais les ressources financières des ASBL sont différentes, c'est pourquoi nous avons développé notre expertise », détaille Laurent Remacle, directeur commercial public, non-marchand et institutionnels chez CBC. C'est alors sa capacité à trouver des subsides et des ressources pour continuer à fonctionner qui est évalué, mais aussi sa notoriété. « Lorsque l'on traite un dossier de crédit, on prend en compte l'affect de la population à l'égard de l'entreprise. La stabilité des dons et legs est alors considérée comme facteur positif dans le processus crédit. Cela ne peut pas être suffisant, mais c'est important », admet le responsable de CBC.



Exister sans banque

Mais ces dernières années, les ASBL rencontrent de plus en plus souvent des difficultés notables dans leur relation avec les banques. Jugées trop peu solides, les petites et moyennes ASBL en particulier ont du mal à trouver du financement bancaire, voire même à ouvrir des comptes.

Les petites et moyennes ASBL en particulier ont du mal à trouver du financement bancaire, voire même à ouvrir des comptes.

Depuis 2018, une loi relative à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme fait le malheur nombre d'ASBL. Car en cas de soupçon, la banque peut mettre fin à la relation avec un client. Mais cette loi impose surtout aux banquiers un devoir de vérification de l'identité et de suivi de leurs transactions, ce qui constitue une lourde charge administrative. Alors pour éviter d'avoir à assurer le suivi pour de petites structures, plusieurs banques ont pratiqué pendant des mois une pratique dite de « derisking », préférant se séparer des comptes courants de dizaines d'ASBL pour consacrer des ressources à gérer ces dossiers peu rentables. « On appelle ça l'exclusion bancaire. Depuis septembre 2022, une vague d'exclusions des ASBL est apparue chez ING. La banque leur laisse un délai de 90 jours, ensuite les comptes sont clôturés d'office, sans justification. Puis les témoignages ont montré que les mêmes pratiques d'exclusion sont en cours dans la plupart des banques », s'indigne l'Associatif financier.

Les ASBL concernées se retrouvent sans compte auprès de leur banque et ne sont pas nécessairement plus bienvenues dans d'autres institutions. Pour l'Associatif financier, cette pratique a un lien direct avec l'explosion du nombre de cessations d'ASBL depuis 2019 : de 300 à 400 cessations d'ASBL francophones par mois. Au rythme actuel, on détruit donc environ 2 500 ASBL francophones par an. ■

L'ASBL Viva Salud, active notamment en Palestine, a porté plainte contre BNP Paribas Fortis, qui a fermé ses comptes en 2022.



FRANCE LE PÉTROLE DURABLE

Fin octobre, l'Autorité des marchés financiers française (AMF) a reçu une plainte contre BlackRock, l'accusant de présenter comme « durables » des produits financiers qui ne le sont pas. « Les fonds de BlackRock sont gérés conformément à leurs objectifs d'investissement, qui sont clairement indiqués dans le prospectus de chaque fonds et sur le site Web », répond le plus grand gestionnaire d'actifs mondial.

Pourtant, l'ONG ClientEarth est sûre d'elle. Sur base d'une étude publiée par Reclaim Finance, elle accuse BlackRock de vendre sous l'appellation « durables » 18 fonds d'investissement qui ont dans leur portefeuille des entreprises actives dans les énergies fossiles comme ExxonMobil, Shell, TotalEnergies ou BP. De 1 % à 27 % du portefeuille investis dans le pétrole selon les fonds. En tout, ces investissements fossiles pèseraient plus d'un milliard de dollars. « Nous pensons que BlackRock fait de l'écoblanchiment en qualifiant ces fonds de "durables", et les investisseurs et le public doivent le savoir », affirme ClientEarth. Depuis la mise en place du règlement européen SFDR conçu pour harmoniser et renforcer la durabilité dans le secteur financier européen, l'appellation « durable » est en effet réservée aux produits qui répondent d'une réelle stratégie.

BELGIQUE BELFIUS DONNE UN TERRIBLE SIGNAL EN REFUSANT DE FINANCER DES COMMUNES

En 2021, le Gouvernement wallon a adopté un plan d'aide global aux communes, appelé « Plan Oxygène », qui consiste à autoriser les communes à contracter annuellement un emprunt remboursable sur 30 ans pour équilibrer les budgets pendant 5 ans (2022-2026). Il s'agissait d'aider en particulier les communes wallonnes en difficulté (28 actuellement), en leur permettant d'emprunter auprès des banques. Encore faut-il que ces dernières acceptent...

En 2024, les montants à lever pour financer les communes dans le cadre du « Plan Oxygène » sont de 356 millions d'euros. ING, seule à avoir accepté de financer le plan en 2022, a limité son intervention à 82 millions d'euros, en excluant de ce financement les villes de Liège, Charleroi, Mons, Ath, Namur, La Louvière et Verviers. Au vu de cette position de la banque hollandaise, le gouvernement wallon a persuadé Belfius de revenir dans le jeu, qui a accepté de prendre en charge quatre des sept villes mais en laissant Liège, Charleroi et Mons sur le carreau, soit une trentaine de millions sur les quelques 274 millions manquants. En refusant de financer les trois communes concernées, Belfius, héritière du Crédit communal, donne le terrible signal que, gérée comme une banque privée malgré qu'elle appartienne à l'État belge, elle n'est pas davantage digne de confiance pour accorder du crédit aux communes.



BELGIQUE UN DISTRIBUTEUR À VOS FRAIS

À l'hôpital de La Citadelle, à Liège, 10 000 personnes passaient chaque jour devant le distributeur de billets installé par Belfius. Mais depuis avril, la machine a disparu. Le consortium Batopin, qui gère le parc de distributeurs des quatre grandes banques du pays, a en effet décidé de ne pas la remplacer. Pour accéder à du cash, Batopin suggère aux usager-ère-s de se rendre à Herstal, c'est-à-dire à plus de 6 kilomètres de la Citadelle. Qu'à cela ne tienne, l'établissement a décidé d'en faire réinstaller un à ses frais, dans le hall d'entrée, au même endroit que le précédent. La machine devrait être en service avant la fin de l'année.

L'hôpital n'est pas le seul à avoir pris cette décision. Plusieurs communes ont déjà sauté le pas et installent à leurs frais des distributeurs pour pallier la disparition des machines des agences bancaires. C'est le cas de Rixensart, mais aussi Bertrix, qui bénéficie pourtant d'un point cash... qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Entre l'aménagement, la location du distributeur et la machine, une commune peut dépenser jusqu'à 30 000 euros par an (un maximum calculé par la société privée payée pour ce service).



BELGIQUE LE SERVICE BANCAIRE DE BASE POUR ENTREPRISES PATINE

Depuis l'année dernière, les entreprises peuvent demander l'accès à un service bancaire de base (SBB) sur modèle de ce qui existe pour les particuliers remerciés par leur banque. Une alternative bienvenue, surtout pour les ASBL qui ont été nombreuses à voir leur compte clôturé unilatéralement par leur agence, sous prétexte de gestion des risques. Après une demande au SPF Economie, les entreprises doivent donc avoir le droit d'obtenir, dans un délai raisonnable, un compte à vue assorti d'une carte de crédit. Mais depuis son lancement, ce service n'a fait l'objet que de 535 demandes d'ouverture. C'est peu, mais surtout, selon les chiffres obtenus par le journal Le Soir, 60% des dossiers seraient encore en cours de traitement.



© Unsplash rupixen

MONDE L'OLIGARCHIE MONDIALE

1 % des plus riches détiennent un patrimoine supérieur à celui de 95 % des habitant-e-s de la planète. Des chiffres qui n'étonnent plus, publiés par Oxfam dans un rapport intitulé « Le multilatéralisme à l'ère de l'oligarchie mondiale ».

Mais dans ce rapport, l'ONG met aussi en évidence la puissance des ultrariches et des multinationales. « L'immense concentration des richesses, due en grande partie à l'augmentation du pouvoir des entreprises monopolistiques, a permis aux grandes entreprises et aux ultrariches qui les contrôlent d'utiliser leurs vastes ressources pour façonner les règles mondiales en leur faveur, souvent au détriment de tous les autres », affirme Oxfam. Selon les estimations de l'ONG, les 1 % les plus riches détiennent 43 % de tous les actifs financiers mondiaux. Deux entreprises contrôlent à elles seules 40 % du marché mondial des semences. Les trois grands gestionnaires de fonds que sont BlackRock, State Street et Vanguard, gèrent près d'un cinquième de tous les actifs dans le monde, soit 20 000 milliards de dollars.

LIRE, VOIR, ÉCOUTER



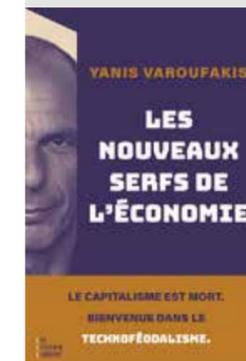
HUISSIERS DE JUSTICE, LE BUSINESS DE LA DETTE

Chaque année, environ 800.000 Belges reçoivent un courrier d'huissier. L'équipe d'Investigation s'est penchée sur les frais appliqués et a découvert qu'ils peuvent rapidement faire exploser la facture, souvent au-delà de toute proportionnalité. Disponible sur Auvio, 48min



BLAST - L'ÉCONOMIE

À travers des reportages et entretiens avec des économistes, le podcast économique du média indépendant Blast décrypte le capitalisme, les pénuries, le salaire à vie ou encore la monnaie. Épisodes de 30min à 1h, disponible sur les plateformes de podcast



LES NOUVEAUX SERFS DE L'ÉCONOMIE

Le capitalisme est mort. Bienvenue dans le technoféodalisme. Dans ce livre visionnaire, Yanis Varoufakis, ancien ministre des Finances de la Grèce, montre comment les propriétaires de la grande technologie sont devenus les seigneurs féodaux du monde. Édition Les liens qui libèrent, 352 pages, 24,90 euros

Votre exemplaire gratuit!

TENTEZ DE GAGNER UN DES 5 EXEMPLAIRES DE « COMMENT LES RICHES DÉTRUISENT LA PLANÈTE » PAR HERVÉ KEMPF ET JUAN MENDEZ

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be et 5 heureux-ses gagnant-e-s seront tiré-e-s au sort. Concours réservé aux membres Financité.

L'Union des marchés des capitaux

Ce projet européen doit aider à mieux faire circuler l'argent pour financer les entreprises.

Morgane Kubicki

Elle serait la solution pour financer la transition écologique européenne. Capable d'attirer quelques 2 000 milliards de dollars vers les entreprises européennes, elle est aussi la réponse à la compétitivité de l'Union en offrant des sources de financement plus diversifiées aux entreprises et de nouvelles possibilités d'investissement pour les citoyen-ne-s. À en croire ses partisan-e-s, l'Union des marchés des capitaux (UMC) est la réponse à presque tous nos problèmes.

Il faut unifier les marchés financiers des pays membres pour faire circuler l'argent et ainsi financer plus efficacement les entreprises européennes.

L'idée date. En 1957 déjà, le traité de Rome institue la Communauté économique européenne et évoque la libre circulation des capitaux entre les États. Mais c'est presque 60 ans plus tard, sous le mandat de l'ancien président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker que l'initiative est réellement lancée. L'Union des marchés des capitaux repose sur un constat simple : en Europe, les entreprises préfèrent généralement contracter un emprunt bancaire pour se financer. Cette pratique diffère de celle des États-Unis où les sociétés, y compris les petites et moyennes entreprises, ont plutôt recours aux « marchés ». Derrière cette notion floue, il faut comprendre qu'elles proposent des obligations ou émettent des actions à qui veut bien souscrire, pour trouver les capitaux nécessaires à leurs activités plutôt que de demander à une institution bancaire de leur fournir un crédit.

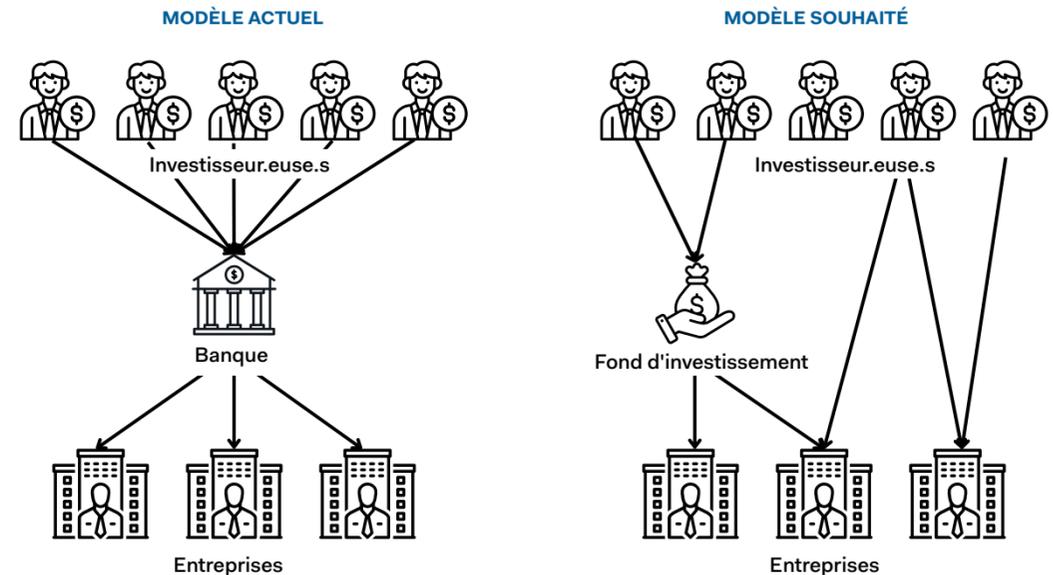
Cette spécificité européenne a plusieurs conséquences. D'abord, elle induit une forte dépendance au secteur bancaire, capable de faire la pluie et le beau temps en décidant qui mérite un crédit influençant tout l'économie si ce dernier ne va pas bien. Ensuite, les épargnant-e-s européen-ne-s ont plutôt tendance à placer leur argent sur des comptes d'épargne que des fonds de pension étant donné que les produits types obligations et actions sont moins courants. Enfin, le financement d'une entreprise a tendance à rester national.

L'union

L'Union de marchés des capitaux repose donc sur l'idée qu'il faut unifier les marchés financiers des pays membres pour faire circuler l'argent et ainsi financer plus efficacement les entreprises européennes. Ainsi, un-e citoyen-ne belge n'hésiterait pas à financer le développement d'une entreprise espagnole ou l'inverse. Cela devrait, notamment, permettre aux petites et moyennes entreprises d'avoir plus facilement accès à des investisseur-euse-s. Et parallèlement, une économie moins dépendante du secteur bancaire la rendrait plus résistante. Cerise sur le gâteau, une grande partie de l'épargne européenne ainsi investie dans des entreprises cotées en dehors de l'Union pourrait ainsi servir à financer la transition dont nous avons tant besoin. Car plus d'opportunités d'investissement en Europe doit, mécaniquement, éviter que cet argent ne soit investi ailleurs.

Mais union ne veut pas dire unification. Ainsi, il faut entendre par Union des marchés des capitaux une coordination et harmonisation des réglementations financières des États membres plutôt qu'une politique européenne supranationale qui entendrait des règles uniques, une infrastructure unique et des produits standardisés proposés à tou-te-s les Européen-ne-s.

En matière de supervision par exemple, il s'agirait de donner plus de pouvoirs et de compétences à l'Autorité européenne des marchés financiers plutôt qu'à chaque autorité nationale. L'idée est aussi de simplifier les règles de cotation pour que les petites et moyennes entreprises n'hésitent pas à tenter l'aventure de la bourse. Pour réduire les coûts pour les investisseur-euse-s transfrontalier-ère-s et éviter la fraude fiscale, il faudrait aussi un système européen de retenue à la source. Enfin, le plan d'action évoque aussi un cadre réglementaire pour la titrisation.



Cette technique, largement utilisée par le secteur bancaire, vise à regrouper des titres (par exemple des crédits accordés) et les vendre à d'autres institutions et ainsi se débarrasser des risques associés. En réduisant leur exposition aux risques, les banques augmentent de cette façon leur capacité de prêt.

Critiques

La critique principale de l'Union des marchés des capitaux repose sur l'affirmation que celle-ci financerait principalement la transition écologique. « Bien que l'Union des marchés des capitaux promet d'augmenter les volumes de capitaux et de faciliter le financement pour les petites capitalisations et les entreprises non cotées, son impact ne se limite pas aux activités ou entités vertes. En réalité, les avantages de l'UMC s'étendent à tous les secteurs, y compris ceux ayant les empreintes carbone les plus fortes », prévient l'organisation Reclaim Finance, organisation qui a pour mission de mettre la finance au service du climat.

Rien ne garantit que des volumes d'argent plus importants financeront prioritairement les activités vertes.

La facilitation de la titrisation par exemple, si elle doit aider idéalement aider les banques à accorder plus facilement des crédits aux entreprises, pourrait en réalité leur permettre de faciliter les prêts à des activités polluantes ou, pire, se débarrasser des risques liés au financement de ces activités. La Fédération belge du secteur financier défend le mécanisme : « Contrairement aux affirmations selon lesquelles la titrisation pourrait conduire à une prise de risque plus élevée ou à des critères de prêt moins strictes de la part des banques, la recherche démontre le contraire. Des études publiées par la Banque centrale européenne et la Banque des règlements internationaux ont montré que les banques ayant recours à la titrisation n'ont pas abaissé leurs critères de prêt plus que les autres institutions pendant la période précédant la crise, mais aussi que les prêts titrisés aux PME italiennes étaient de meilleure qualité que les prêts non titrisés, ce qui indique un effet de sélection positif. » Mais les garanties ne sont pas suffisantes pour Reclaim Finance qui s'inquiète : « Elles devraient à minima

UNION BANCAIRE

Il ne faut pas confondre l'Union des marchés des capitaux avec l'Union bancaire européenne. Cette seconde a été adoptée en 2014 pour créer un mécanisme de supervision unique (MSU). Concrètement, la Banque centrale européenne supervise les 130 plus grandes banques de la zone euro pour s'assurer de leur bonne santé. Parallèlement, l'Europe a adopté un mécanisme de résolution unique (MRU) qui établit, pour faire court, les règles de faillite pour une banque européenne. Le troisième volet de cette union bancaire concerne le système d'assurance des dépôts des client-e-s en cas de faillite.

garantir que la capacité de financement supplémentaire soit exclusivement destinée aux activités vertes, et que les actifs titrisés ne proviennent pas d'entreprises développant la production d'énergie fossiles. » L'histoire récente a malheureusement montré que le secteur bancaire obéit à des logiques strictement financières et favorise souvent la spéculation au financement de l'activité économique.

Rien ne garantit non plus que l'Union aide réellement les petites et moyennes entreprises à se financer sur les marchés. Pour ces dernières, se conformer aux règles comptables internationales afin d'accéder à la bourse peut entraîner des coûts importants. Favoriser « les marchés » plutôt que les crédits bancaires est donc un choix politique.

Plusieurs critiques évoquent aussi le risque que l'harmonisation des normes de supervision n'entraîne en réalité un assouplissement de ces dernières.

Enfin, si les grands États européens sont sensibles à la question de l'Union des marchés des capitaux, il faut noter que les plus petits pays craignent que l'harmonisation des règles se fasse au détriment de leur marché national. ■

« COMPRENDRE L'UNION DES MARCHÉS DES CAPITAUX », MORGANE KUBICKI, DÉCEMBRE 2024, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



ALAIN VESTIR
chargé de relations
éthiques

Sortez Bayer de la liste noire

Mesdames et Messieurs de Financité,

selon vous, on ne pourrait pas investir dans Bayer lorsque l'on développe un fonds durable. Il faudrait vraiment que vos analystes qui se placent en gardien-ne-s de l'éthique apprennent à regarder plus loin que le bout de leur nez.

Nous sommes les premiers à l'avouer, nous ne disposons pas de toutes les solutions pour relever des défis aussi importants que la déforestation. Mais partout où nous avons le contrôle et l'influence, nous visons la déforestation zéro.

Voilà pourquoi nous avons été surpris que 6 organisations de la société civile déposent plainte contre nous auprès du contact national allemand de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Basée sur des recherches et des entretiens avec des communautés dans quatre pays, la plainte documente les soi-disant impacts négatifs du modèle agro-industriel du soja génétiquement modifié dans les zones où Bayer commercialise ses produits.

Nous favorisons parfois la monoculture où des forêts sont abattues pour faire place aux plantations de soja.

En ne respectant pas ses obligations de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement dans la vente de semences de soja et de pesticides toxiques, Bayer violerait les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et contribue à des effets néfastes dans quatre pays d'Amérique latine.

C'est oublier que nos produits contribuent à une agriculture durable : nous aidons les plantes à rester saines. Ceci implique aussi une protection contre les maladies et les parasites. Chez Bayer, nous pensons qu'en combinant intelligemment la biologie, la chimie et les outils numériques, nous pouvons accélérer l'innovation dans l'agriculture et ainsi garantir de bonnes récoltes. Nos produits protègent donc les agriculteurs et les agricultrices en leur garantissant des revenus, mais aussi les personnes qui achètent ces produits qui ont ainsi accès à des produits sains et de bonne qualité.

Oui, nous devons parfois breveter des processus naturels. Ils sont le fruit de longues recherches et il est normal de voir les commercialiser pour assurer la pérennité de notre entreprise. Oui, nous favorisons parfois la monoculture où des forêts sont



abattues pour faire place aux plantations de soja, mais il s'agit avant tout de limiter le travail physique des agriculteurs et agricultrices. La robotique, il est vrai, opère mal sur des cultures qui préservent la biodiversité. Mais en tant qu'entreprise pharmaceutique responsable, nous nous devons d'accompagner les producteurs-rice-s de soja en leur fournissant des semences qui résistent aux produits chimiques nécessaires pour éradiquer les maladies.

Les Monsanto papers, la fuite d'un ensemble de documents internes, veulent vous faire croire que c'est en toute connaissance de cause que la firme a contribué ces 50 dernières années à empoisonner les populations. Sachez que depuis le rachat de Monsanto par Bayer en 2018, nous faisons tout pour que nos produits et nos client-e-s utilisent le glyphosate de la manière la plus sûre possible. ■

Que fait Financité ?

N'en déplaise à notre correspondant imaginaire, chaque année, Financité publie le rapport sur l'investissement socialement responsable (ISR) qui dresse un état des lieux du marché de l'ISR en Belgique. Financité développe également une liste noire, qui reprend les États ou entreprises qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique ainsi que trois listes thématiques (nucléaire, armement et activités climaticides).

Bayer est épinglée dans la liste noire « climaticide » pour son rôle dans la déforestation. Le groupe est présent dans 1 fonds dits « durables » commercialisés en Belgique.



Offrir des bons cadeaux

Chère Tante Oseille, revoici déjà la fin d'année et la période des cadeaux. Mais tout le monde a déjà tant d'objets. Je ne sais plus comment faire plaisir aux gens que j'aime. Alors, je me dis, pourquoi pas offrir un autre type de cadeau : des bons d'achat, nuits d'hôtels, repas au resto, etc. Il y a des sociétés qui offrent un vaste choix. Qu'en penses-tu ?

Tante Oseille vous répond

A priori, offrir une expérience vécue plutôt qu'un objet est à mon sens une bonne idée dans un monde, qui, en effet, regorge

d'objets. Mais, puisque de plus en plus de personnes ont tendance à poser ce type de choix, je dois te prévenir qu'il y a des entrepreneurs qui y voient des opportunités pour gagner facilement de l'argent.

Voici comment ça marche. Disons que je crée la société « Bokado ». Je contacte des restaurants, des hôtels, ou encore des structures qui proposent des randonnées, des sauts en parachute, etc. Je leur amène des client-e-s. Et, en échange, ils me versent 25 ou 30 % de leurs recettes. Je regroupe toutes ces offres et je crée un catalogue (ou des boîtes cadeau, en réalité) via des points de vente ou, plus facile encore, sur internet. Les gens achètent les produits puis iront dépenser ce bon que l'opérateur me remettra pour que je lui verse le montant dû, moins la commission Bokado.

Outre ces commissions, Bokado a plusieurs façons de gagner de l'argent : elle peut utiliser les sous payés d'avance (entre le moment où tu achètes le bon et le moment où elle doit payer l'opérateur) pour jouer sur les marchés financiers. Elle gardera aussi les montants correspondants au 10 à 15 % des bons cadeaux qui ne seront jamais utilisés. Elle pourra également vendre de la publicité supplémentaire et revendre les données qu'elle collecte à mon sujet. Au fond, le seul avantage de ce « service », c'est que mon achat soit plus facile et plus rapide...

Offrir un cadeau, c'est avant tout réfléchir à quelque chose qui fera plaisir à celui ou celle qui le reçoit. Cette démarche est, en soi, un plaisir. Chercher un cadeau, c'est aussi une occasion de s'intéresser à des sujets différents de mes centres d'intérêt habituels. Est-il si important que cela aille vite ? Ai-je vraiment besoin d'une société qui va trouver des idées à ma place ?

Poser la question, c'est déjà y répondre. Retrouver le plaisir des cadeaux, c'est avant tout une façon de montrer à une personne que l'on s'intéresse réellement à elle. En outre, la recherche même du cadeau fait



Offrir un cadeau, c'est avant tout réfléchir à quelque chose qui fera plaisir à celui ou celle qui le reçoit.

partie de celui-ci. Ce sera un plaisir de raconter la quête du cadeau. Et cela se prolongera encore quand celui ou celle qui l'a reçu en racontera le contenu après coup. Faire un cadeau, c'est toute une histoire. Alors, foinons et achetons plutôt en direct, même des bons pour un restaurant romantique ou une nuit dans une cabane. Ne nous laissons pas manipuler par ces marchands de vent qui parasitent notre plaisir de faire des cadeaux. ■

Que fait Financité ?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigné, pas pigeons ! » qui proposent aux participant-e-s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.FINANCITE.BE/GROUPES-DE-MICRO-EPARGNE

« Plutôt qu'augmenter la richesse, commençons par mieux la distribuer »

OLIVIER DE SCHUTTER

rapporteur spécial de l'ONU sur les droits humains et l'extrême pauvreté

La croissance économique a souvent favorisé l'augmentation des inégalités et aggravé la crise écologique. Dans son rapport « Éliminer la pauvreté en regardant au-delà de la croissance », Olivier De Schutter tente aussi de démontrer qu'elle est à l'origine d'une crise de la santé mentale dans le monde.

Propos recueillis par Morgane Kubicki

Vous dites que la croissance ne résout pas la pauvreté. Pourquoi ?

La croissance n'est plus la réponse à la réduction de la pauvreté parce que les mécanismes de redistribution sont grippés. Les États sont de moins en moins en mesure d'imposer une fiscalité importante sur les bénéfices des entreprises ou de lutter contre l'évitement de l'impôt. Par ailleurs, les personnes en situation de grande pauvreté ne sont parfois pas suffisamment en mesure de recourir à la protection sociale qu'on a voulu réserver aux plus précaires et dont l'accès est rendu difficile par la multiplication des obstacles administratifs. Il faut continuer à se battre pour l'État-providence et la protection sociale, mais celle-ci est de moins en moins outillée pour faire reculer la pauvreté. En outre, la recherche de la croissance économique conduit parfois à faire des choix contreproductifs. C'est le message principal de mon rapport aux Nations Unies : certaines politiques que l'on poursuit au nom de la croissance créent de l'exclusion. Je pense notamment à la recherche d'un climat favorable à l'investissement ou aux accords de libre-échange.

Il faut donc se concentrer sur d'autres indicateurs, comme la réduction des inégalités ?

Plutôt qu'augmenter la richesse monétaire, commençons par mieux la distribuer, notamment en taxant davantage le patrimoine et en ne misant plus tout sur la fiscalité indirecte sur la consommation ou directe sur le travail ou les bénéfices des entreprises. Investissons dans la petite enfance pour créer une véritable égalité des chances et éviter les cercles vicieux de reproduction des inégalités. Il faut se

concentrer sur une économie plus inclusive, grâce notamment à un accès facilité au travail pour les personnes à faible qualification. Il faut enrichir la boîte à outils de la lutte contre la pauvreté.

Si de plus en plus d'économistes en parlent, ce discours reste marginal. Vous vous sentez écouté ?

Il y a un vrai débat pour savoir comment faire sans l'augmentation du produit intérieur brut comme boussole. Je me sens entendu et conforté. D'ailleurs, le Programme des Nations Unies pour le développement vient de publier un rapport sur « le développement urbain au-delà de la croissance » qui construit sur cette idée. Le problème, c'est que les gouvernements n'ont pas l'imagination nécessaire pour penser autrement qu'en termes de croissance. Et les économistes sont trop peu nombreux à avoir proposé des modèles sans croissance. La gauche applique la recette keynésienne classique de la relance par la demande tandis que la droite prône l'allègement fiscal. Ces deux visions diffèrent sur la manière de créer et redistribuer la croissance, mais celle-ci est leur horizon commun : les politiques n'ont pas encore pris la mesure de l'impasse dans laquelle nous nous retrouvons quand nous faisons reposer toutes les réponses sur la croissance.

On a du mal à penser que les gouvernements que l'on voit s'installer actuellement en prennent la mesure...

Oui, d'autant plus que le taux d'endettement public n'a jamais été aussi élevé. Suite à la crise de la dette de 2008-2009, à la crise sanitaire et à l'inflation provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la



© Belga image - REUTERS/Nathalia Angarita

Pourtant, vous préférez la notion de post-croissance à celle de décroissance. Pourquoi ?

Le choix n'est pas seulement terminologique. Pour moi, le débat n'est pas entre croissance et décroissance. Moi je me focalise sur le bien-être, la santé, l'éducation... Dans certains pays, cela peut s'accompagner d'une augmentation du PIB. Dans les pays riches, il faut d'urgence arrêter de croître parce que nous avons des économies qui sont devenues obèses. Cela dit, une stratégie de décroissance doit être distinguée d'une crise économique qui frappe de manière aveugle tous les secteurs. La décroissance est une stratégie planifiée qui fait décroître ce qui est toxique et néfaste.

Si vous pouviez conseiller trois mesures immédiates pour réduire la pauvreté, quelles seraient-elles ?

D'abord, la réduction généralisée et obligatoire du temps de travail. Ensuite, un tax shift qui glisserait la fiscalité des entreprises et des ménages vers le patrimoine et la richesse. Et troisièmement, ce serait des mesures qui valorisent beaucoup mieux tous les métiers du soin dans l'enseignement, la santé, l'agriculture et l'alimentation afin de réduire les écarts de salaire entre les professions rémunératrices qui provoquent des externalités négatives et les professions essentielles trop peu valorisées, notamment car féminisées.

Sur ce dernier point, vous n'avez pas l'impression que la revalorisation de ces métiers était au centre des attentions lors de la crise sanitaire, puis vite oubliée ?

Je partage le constat et le déplore. Les salaires aujourd'hui sont trop souvent fonction du pouvoir d'achat des clients et clientes qui achètent les biens et services qui sont produits. C'est un problème parce que cela débouche sur une situation où les ressources à notre disposition, y compris le travail, sont mobilisées pour servir la demande des plus riches, y compris quand ces désirs sont frivoles et alors même que les besoins des autres ne sont pas satisfaits. On finit avec des architectes qui font construire des villas pendant qu'il y a un sous-investissement dans les logements sociaux. Une économie qui fonctionne en répondant à la demande plutôt qu'au besoin et donc produit ce que les plus riches commandent est une économie qui fait une utilisation des ressources très inefficente. ■

Russie, les États se sont fortement endettés et cette dette nous force à augmenter le PIB, car la dette est d'autant plus chère que l'économie ne croît pas en volume. Le désendettement de l'État et des solutions structurelles pour des allègements sous forme d'effacement de la dette sont nécessaires. Mais une part importante de la dette est détenue par des créanciers privés qui ne sont absolument pas enclins à faire de cadeaux.

Que pensez-vous de la possibilité d'une croissance verte grâce aux investissements à réaliser dans la transition ?

Les données les plus récentes montrent que la croissance verte est un mythe. Certes, certains pays arrivent à faire augmenter le PIB tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, mais cela ne concerne que les pays qui ont déjà des émissions très élevées. Et surtout, cela ne répond pas aux crises environnementales causées dans d'autres domaines comme la biodiversité et l'extraction de ressources non renouvelables. En même temps, la croissance peut être une bonne chose : investissements dans les énergies renouvelables, dans l'isolation des bâtiments ou dans les transports en commun créent de la croissance. Ceci est bienvenu pourvu que l'on réduise aussi très nettement les investissements qui concernent les secteurs toxiques comme la publicité, la spéculation boursière ou l'exploitation des énergies fossiles. Est-ce que, au total, le PIB va augmenter ou va diminuer avec la transition écologique ? Je n'en sais rien. Je ne suis pas obsédé par cette idée. Ce qui m'obsède, c'est le bien-être. Ce que je dénonce, c'est la croissance quoi qu'il en coûte.

POUR ALLER PLUS LOIN : « CHANGER DE BOUSSOLE, LA CROISSANCE NE VAINCRA PAS LA PAUVRETÉ », OLIVIER DE SCHUTTER, EDITIONS LES LIENS QUI LIBÈRENT, 2023.



Le cash ou le distributeur

La disponibilité de l'argent liquide est le facteur qui influence le plus son utilisation.

Anne Fily

Depuis mai 2023, les paiements en espèces à bord des trains de la SNCB ne sont plus autorisés. C'était déjà le cas dans les bus De Lijn et STIB. Cette pratique a aussi été constatée dans quelques cliniques et hôpitaux qui refusent le cash ou appliquent des frais supplémentaires pour les paiements en espèces.

Alors que les pièces et les billets ont cours légal dans toute la zone euro et ce en vertu de l'article 128 du traité de l'Union européenne, de plus en plus d'entreprises, mais aussi des services publics comme des cantines, piscines ou parcs à conteneurs, avaient déjà tendance à refuser les paiements en espèces.

Certaines personnes préfèrent payer en espèces, comme les personnes âgées, les personnes qui ont de faibles revenus, celles qui ne maîtrisent pas les outils numériques ou celles qui n'ont pas de compte

bancaire, comme les demandeur-euse-s d'asile et les réfugié-e-s. Mais c'est aussi le cas de citoyen-ne-s qui ne sont pas du tout en situation de vulnérabilité et qui pour des raisons de protection de la vie privée ou bien de préférence pour un mode de paiement public plutôt que privé veulent avoir la liberté de choisir leur mode de paiement.

Alors que les entreprises qui n'offrent pas de moyen de paiement électronique aux particuliers sont sanctionnables depuis juillet 2022, rien dans la législation belge ne permettait jusqu'à présent de sanctionner le refus des paiements en espèces. Cela a fini par changer avec la loi du 9 février 2024 qui a finalement introduit de nouvelles dispositions dans le Code de droit économique, formalisant l'obligation pour les entreprises d'accepter un paiement, en billets de banques et pièces en euros.

Il existe un lien direct entre l'acceptation des moyens de paiement par les commerces et la probabilité que les particuliers les utilisent

en espèces. La principale raison pour laquelle les entreprises belges n'acceptent pas les paiements en espèces tient au fait que déposer et retirer de l'argent sont peu pratiques. On comprend en effet, pour des raisons de sécurité, que des commerces rechignent à faire plusieurs kilomètres pour déposer leur caisse.

Comme dans la question de l'œuf ou la poule, voici donc des éléments pour répondre à la question : est-ce le désamour des Belges pour le cash qui a pour conséquence la baisse du nombre de distributeurs ou l'inverse ? ■

L'acceptation des commerces

Si les paiements en espèces sont effectivement en baisse, l'usage du cash dans les points de vente reste important. Selon l'enquête de la Banque centrale européenne (BCE) sur les moyens de paiements utilisés par les particuliers en 2022 dans la zone Euro, en Belgique, ce mode de paiement était encore utilisé dans 45 % des transactions dans les points de vente physiques (contre 58 % en 2019). 64 % des Belges considèrent qu'il est important de pouvoir payer en espèces, qu'ils utilisent ou pas ce moyen de paiement. En 2022, les Belges détenaient en moyenne 97 euros dans leurs portefeuilles.

C'est d'ailleurs en Belgique que les particuliers se plaignent le plus des difficultés d'accès aux distributeurs de billets selon l'enquête de la BCE sur les moyens de paiements utilisés par les particuliers dans la zone Euro.

Mais la même étude note aussi qu'il existe un lien direct entre l'acceptation des moyens de paiement par les commerces et la probabilité que les particuliers les utilisent. L'acceptation des commerces conditionne la façon dont les gens paient.

Dans une enquête publiée en 2024 cette fois-ci auprès des commerces de détail, de l'Horeca et des entreprises de loisirs de la zone euro, la BCE constate que 89 % des entreprises belges qui ont pour client-e-s des particuliers acceptent les paiements

POUR ALLER PLUS LOIN : « RAPPORT SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE », ANNE FILY, DÉCEMBRE 2024, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

COMPTER LES RETRAITS

En 2023, un accord a finalement été signé entre le gouvernement et le secteur bancaire pour améliorer l'accessibilité des distributeurs de billets. Présenté comme une avancée, l'accord se contente en réalité de fixer quelques limites au projet Batopin, le consortium des 4 grandes banques belges qui prévoit une gestion commune des distributeurs neutres entraînant une réduction drastique de leur nombre. Il prévoit notamment d'ajouter 207 emplacements supplémentaires et stratégiques. Sans cet accord, le nombre total de distributeurs n'aurait été que 3 774 appareils sur 2 162 emplacements fin 2025 selon les calculs de la Banque nationale de Belgique.

Selon le recensement effectué par la BNB, 5 199 appareils implantés sur 3 224 sites étaient disponibles fin 2022, tous opérateurs confondus. 4 076 pour le secteur bancaire, 519 chez bpost¹ et 4 gérés par Loomis. On se rapproche de l'objectif des 4 061 appareils prévu dans l'accord entre le gouvernement fédéral et le secteur bancaire. En revanche, on ne connaît à ce jour ni le nombre d'emplacements, ni les taux de couverture par zone et par province.

À ce stade, il nous est également impossible de déterminer le nombre de retraits effectués chaque année. Une donnée pourtant essentielle car l'accord signé en mars 2023 prévoit en effet qu'un distributeur où le nombre de retraits serait trop faible pourrait être retiré de la carte.

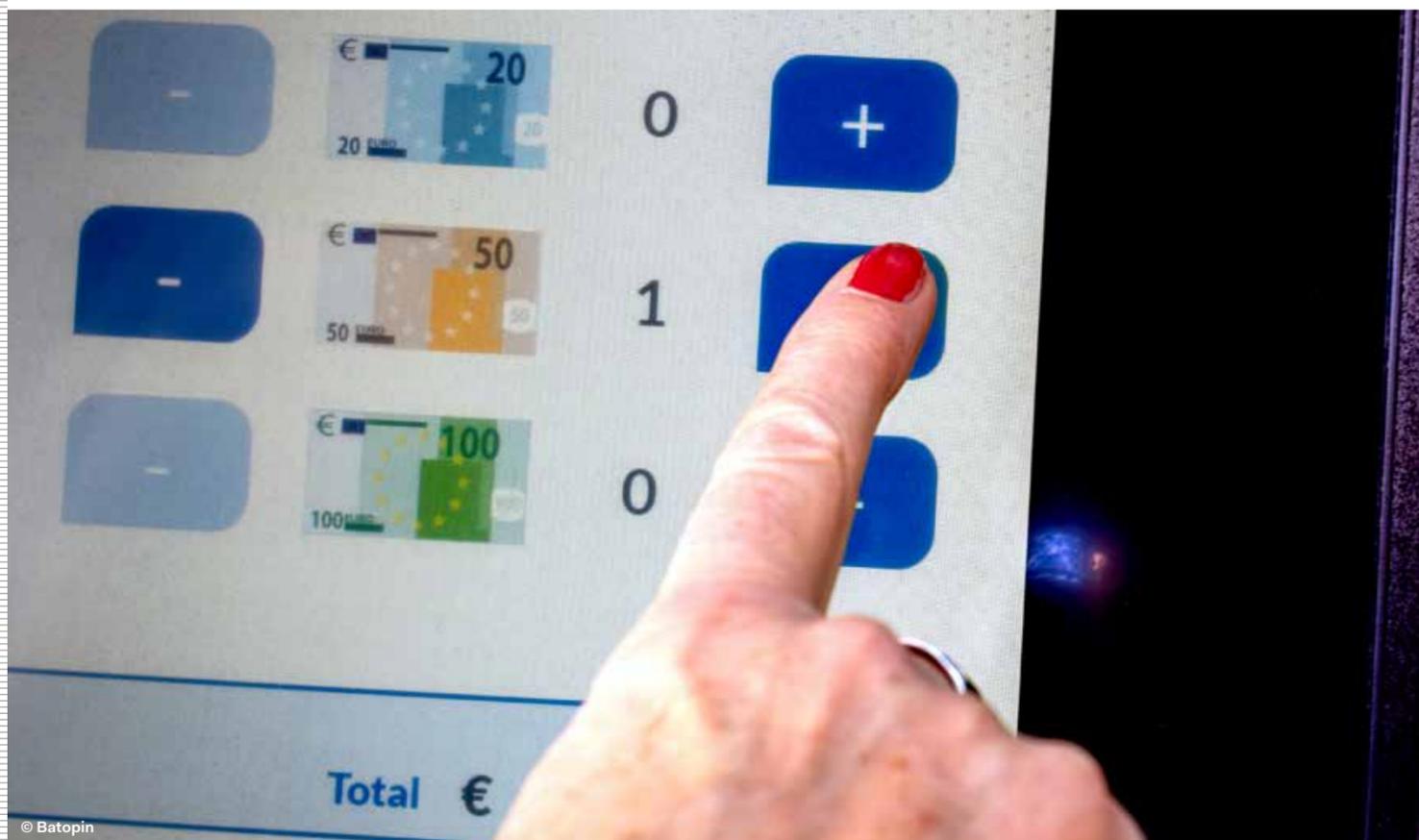
Selon les données communiquées par la BNB à la BCE, 120 millions de retraits dans les distributeurs de billets ont été effectués en 2023 contre 115 millions en 2022 (+ 4,76 %). Les montants retirés ont aussi augmenté passant de 22 milliards d'euros en 2022 à 23 milliards d'euros en 2023 (+ 6,16 %).

En revanche, selon Febelfin le nombre de retraits dans les distributeurs qui était légèrement remonté entre 2021 et 2022 est à nouveau en baisse en 2023 (-10,64 %). Les montants retirés qui avaient aussi augmenté entre 2021 et 2022 sont aussi en baisse en 2023 passant de 28 milliards d'euros à 26 milliards d'euros.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, il est donc impossible de savoir si les retraits sont en augmentation ou non. Une donnée pourtant essentielle pour mener une discussion sereine sur l'utilisation du cash.

Le seul point sur lequel il est possible de réconcilier les données collectées par la BNB et par Febelfin, c'est sur le montant moyen retiré à chaque passage au distributeur : il était de 195 euros par retrait en 2023 contre 177 euros en 2021 et 140 euros en 2019. On va donc moins souvent au distributeur de billets, ce qui s'explique notamment par la diminution du nombre d'appareils, mais on retire davantage d'argent. ■

1. Le contrat de gestion entre l'État et bpost pour la période 2013-2015 prévoyait que bpost mette 350 distributeurs à la disposition de la population d'ici la fin du contrat de gestion. Cette obligation a été renouvelée lors des contrats de gestion suivants.





La fiscalité immobilière est-elle injuste ?

L'imposition des propriétaires fonciers en Belgique paraît élevée, mais un compte d'épargne est loin de rapporter autant qu'un placement immobilier.

Justine Smeets

On dit souvent que les belges ont « une brique dans le ventre », notamment car environ 72 % des ménages sont propriétaires de leur habitation et 18 % possèdent au moins un autre bien immobilier. Pourtant, la Belgique se situe proche de la moyenne européenne, où 69 % de la population possédait son logement en 2022, tandis que 31 % des Belges étaient locataires.

Cela dit, l'investissement immobilier reste très prisé en Belgique, qu'il s'agisse de l'achat de sa résidence principale ou pour un placement dit sûr. Si l'immobilier n'est pas un actif liquide (dans le sens où il peut être revendu rapidement et facilement), il tend à prendre de la valeur avec le temps. Mais c'est aussi son imposition qui attire les investisseurs.

Tout-e propriétaire d'immobilier est soumis-e, d'une part, à l'impôt des personnes physiques (« IPP ») sur ses revenus immobiliers et, d'autre part, au précompte immobilier prélevé séparément.

L'impôt

Selon le principe de globalisation des revenus, tous les revenus bruts, après déduction des dépenses admissibles, sont regroupés pour déterminer le revenu net global soumis au barème progressif de l'IPP (le taux d'imposition augmente en fonction de la tranche de revenus).

Afin d'assurer que l'impôt soit prélevé uniquement en fonction de revenus effectivement réalisés, on déduit des revenus bruts les charges, soit celles réellement payées, soit celles déterminées sur la base d'un forfait. Il s'agit d'un montant de charges prévu par la loi que le contribuable ne doit donc pas justifier. Enfin, pour certains revenus, l'imposition est fixée en référence à des revenus forfaitaires, prévus afin de simplifier le calcul de l'impôt. En matière immobilière, le forfait utilisé pour déterminer les revenus immobiliers est le fameux « revenu cadastral » fixé par l'Administration cadastrale et qui représente le revenu moyen net théorique d'une année afférent à un terrain ou immeuble.

Ce revenu cadastral est établi sur la base des loyers de référence du bâti en 1975. Bien que cela simplifie les déclarations fiscales, ces forfaits ne reflètent plus la réalité économique actuelle. L'imposition perd ainsi tout lien avec l'état du marché immobilier et les revenus réels des contribuables propriétaires.

L'imposition des revenus immobiliers dépend aussi de l'état de location du bien immobilier. Lorsqu'un bien immobilier n'est pas loué, plusieurs cas peuvent se présenter. Une personne peut habiter les lieux, son habitation principale n'est alors pas soumise à l'impôt des personnes physiques. Si elle a un immeuble autre que l'habitation principale et qu'il n'est pas loué, il est taxé à l'IPP (au barème progressif). Le montant imposé est le revenu cadastral indexé, majoré de 40 %, à condition que le bien ne soit pas utilisé à des fins professionnelles. C'est par exemple ainsi que serait taxé une seconde résidence qui n'est pas louée, comme une maison de vacances à la mer ou un chalet dans les Ardennes.

Une même somme sur un compte épargne est loin de rapporter autant qu'un immeuble de rapport

Lorsque l'immeuble est loué, le régime d'imposition dépend de l'usage que le-la locataire en fait. Si le-la locataire l'affecte à des fins privées, le propriétaire est taxé sur la base du revenu cadastral indexé et majoré de 40 %, comme pour une seconde résidence. En revanche, si le-la locataire loue l'immeuble pour son activité professionnelle, l'impôt est calculé sur les « loyers et avantages locatifs nets ».

Le précompte immobilier

En plus de l'IPP, les propriétaires sont soumis au précompte immobilier, une taxe régionale qui alimente également les caisses provinciales et communales. En Wallonie et à Bruxelles, le taux de base du précompte immobilier est de 1,25 % du revenu cadastral indexé, auquel s'ajoutent les additionnels communaux et provinciaux. Une réduction de 25 % peut s'appliquer s'il s'agit de l'habitation unique et modeste du propriétaire et une autre réduction peut s'appliquer en fonction du nombre d'enfants à charge.

État de l'imposition du foncier

Prenons l'exemple de Madame Lambda, propriétaire de sa résidence principale. Elle a acquis sur fonds propres en 2023 pour 200 000 euros un appartement de rapport à Liège dont le revenu cadastral s'élève à 1 000 euros et le loue dès janvier 2024 pour 900 euros par mois.



© Fred Romero

PROJETS DE RÉFORME

En 2022, le ministre des Finances Van Peteghem avait prévu dans le cadre de son épure fiscale une modification de l'imposition des revenus immobiliers. L'objectif était de taxer les revenus immobiliers réels nets (et plus forfaitaires) au taux fixe de 25 %. Le projet prévoyait en outre une exonération des premiers 6 000 euros de revenus de placement comprenant les revenus financiers et immobiliers, afin d'encourager l'épargne, et une imposition de 15 % des plus-values immobilières (hors vente de la résidence principale), quel que soit le moment de la vente.

Si l'idée de baser la taxation sur les revenus réels plutôt que sur le revenu cadastral est plus que bienvenue, la sortie de ces revenus de l'imposition progressive n'est pas, selon nous, souhaitable. De plus, l'exonération des premiers 6 000 euros (soit un revenu net mensuel de 500 euros) de revenus de placement nous paraît fort élevé. Il va sans dire que tout le monde n'atteint pas un tel niveau de rentabilité mensuelle sur ses placements ou son épargne, quel que soit le type d'investissement choisi.

La proposition de la Vivaldi n'est pas passée alors que certains éléments étaient intéressants. Espérons qu'une réflexion globale soit menée par le prochain gouvernement et que les Régions s'emparent aussi de la question à leur niveau. Toute mesure visant à réduire les inégalités dues au système fiscal actuel sera saluée, que ce soit par une révision du cadastre ou une taxation des revenus immobiliers réels et plus forfaitaires. ■

En 2024, Madame Lambda percevra des loyers pour 10 800 euros et sera redevable de l'IPP sur l'appartement de 1 523,41 euros¹ et d'un précompte immobilier de 1 316,66 euros². À la fin de l'année, elle aura un revenu net d'impôts de 6 243,34 euros. Pour un même prix pour le bien, le résultat net perçu aurait pu être largement différent selon que le bien aurait été très ancien avec un revenu cadastral de 650 euros (résultat net de 6 704 euros), ou neuf avec un revenu cadastral de 1 300 euros (résultat net de 5 848,34 euros).

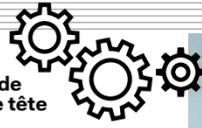
À première vue, l'imposition des propriétaires fonciers en Belgique paraît élevée en raison de la combinaison de l'IPP et du précompte immobilier. Toutefois, des allègements fiscaux existent à différents niveaux, particulièrement pour les habitations propres et il est tenu compte de la situation familiale dans certaines circonstances. De plus, la base de l'imposition à l'IPP est un forfait inadapté et, dans de nombreux cas, trop faible. Le revenu cadastral est loin de représenter la valeur d'un bien immobilier. Une maison unifamiliale dans un quartier prisé peut avoir un revenu cadastral inférieur à celui d'un petit appartement en zone urbaine. Ce décalage, dû à la référence à des valeurs cadastrales parfois vieilles de 50 ans, crée des situations injustifiées, voire discriminatoires, comme l'illustre l'exemple de Madame Lambda.

Souvent, une même somme sur un compte épargne est loin de rapporter autant qu'un immeuble de rapport où le loyer diminué des impôts est plus élevé que les intérêts bancaires. De plus, il est important de noter que les plus-values réalisées sur les biens immobiliers

privés ne sont pas imposées si la vente a lieu au moins cinq ans après l'acquisition du bien. Cette exonération confère un attrait supplémentaire à l'investissement immobilier.

Le système accentue ainsi les inégalités entre les ménages ayant une faible capacité d'épargne et ceux disposant de moyens plus conséquents, pouvant ainsi faire fructifier leur patrimoine plus rapidement grâce à une imposition favorable sur ces revenus passifs. ■

1. Base imposable de 3 046,82 €, soit le revenu cadastral indexé et majoré de 40 %.
2. Le calcul est le suivant : le revenu cadastral du bien de 1 000 € * 2,1763 (le taux d'indexation pour 2024) * 60,5, soit les additionnels régionaux de 1,25 (prélèvement pour la Région wallonne) + les additionnels provinciaux de 21,875 + les additionnels communaux de 37,375.



Une pension durable

Aucun fonds d'épargne-pension n'applique des critères de durabilité sérieux.

Annika Cayrol

Pour beaucoup, la constitution d'une pension complémentaire est une nécessité. En effet, la pension légale, qui prône la solidarité entre les générations sur base d'un système de répartition, sera trop maigre pour vivre confortablement pour nombre de Belges arrivant à l'âge de la retraite. Tou-te-s les travailleur-se-s n'ont pas droit à une pension extralégale (dit de deuxième pilier) puisque la loi n'oblige pas une entité employeuse à fournir une assurance groupe pour son personnel.

Voilà pourquoi de nombreuses personnes décident de se tourner vers l'épargne-pension : soit l'assurance épargne-pension, auprès d'une compagnie d'assurance, ou un fonds d'épargne-pension, souscrit auprès d'une banque. Tous deux fonctionnent sur un système de capitalisation. Cela signifie que l'argent rassemblé est investi dans des portefeuilles composés de divers produits financiers, tels que des obligations ou des actions, dans le but que le capital placé prenne de la valeur. Ces deux produits sont encouragés fiscalement par une réduction d'impôt calculée sur le montant versé.

Mais quitte à épargner pour ses vieux jours, autant que l'argent mis de côté serve à des projets durables ou, au moins, ne détruise par notre environnement. Si vous cherchez à savoir dans quoi est investi l'argent de votre épargne-pension, seuls les fonds publient leur portefeuille d'actifs investis, contrairement aux produits d'assurance épargne-pension qui n'ont pas cette obligation.

En matière de fonds d'épargne-pension durable, l'offre n'est pas large. Fin 2023, on comptait 17 fonds d'épargne-pension qui appliquaient certains critères de durabilité. Techniquement, ils se classent donc « article 8 » selon la réglementation européenne sur la divulgation des informations relatives à la finance durable (SFDR). Aucun fonds ne se déclare « article 9 », c'est-à-dire qu'ils auraient un véritable objectif d'investissement durable.

En 2018, on comptait 3 produits « durables ». En 2020, quinze fonds se présentaient comme tels. Trois ans plus tard, les 17 fonds recensés n'osent pas se dire réellement durables, ce qui nous laisse penser que les critères sociaux et environnementaux adoptés avant que la réglementation européenne ne vienne clarifier les règles n'étaient pas très aboutis.

Encore trop d'euros mal investis

Ce qui est certain, c'est que tous ces fonds ont investi dans au moins un actif néfaste. En moyenne, on constate que 1,07 % du montant total investi par les 17 fonds étudiés l'est dans des entreprises et/ou des Etats qui se rendent coupables, en auteur ou co-auteur, d'actes prohibés par les conventions internationales



© Tom Ufner - Unsplash

LES ACTEURS

Historiquement, c'est vdk bank qui a initié une politique d'investissement durable pour son fonds d'épargne pension vdk Pension Fund. Peu de temps après, les fonds Belfius auraient opté pour une politique socialement responsable en 2016. Suite à un appel de FairFin au secteur financier en 2017, KBC construit une version « socialement responsable » de son fonds de pension KBC Pricos en début de 2018. Fin de la même année, NN Investment Partners, liée au groupe ING, dit transformer son fonds d'épargne-pension phare Star Fund à l'investissement socialement responsable. BNP Paribas gère cinq fonds, soit neuf compartiments, qui adoptent depuis 2019 une politique socialement responsable. Enfin, selon toute vraisemblance, il semblerait que Arvestar Asset Management (fonds de pension Argenta) et Capfi Delen (fonds de pension Hermès) aient profité du SFDR pour ajuster les fonds aux standards du vert clair, article 8 en 2022. ■

ratifiées par la Belgique. On parle donc de droit humanitaire, civil, social, environnemental et de gouvernance.

Au premier abord cela peut sembler peu mais le chiffre global est plus affolant : cela représente près de 282 millions d'euros. L'entreprise reprise sur la liste noire d'investissement et que l'on trouve le plus souvent dans les portefeuilles des fonds est Amazon, épinglé pour non-respect du droit des salarié-e-s à être représenté-e-s par des syndicats et le travail forcé. On retrouve également régulièrement Tesla, où un sous-traitant a exploité des enfants dans des mines utilisées afin de fournir le groupe en cobalt ou encore Walmart, le géant américain de la distribution accusé de nuire à la liberté des syndicats.

Les politiques d'investissement sont parfois carrément contradictoires sur les aspects de durabilité.

L'assurance

En ce qui concerne les assurances épargne-pension, il n'est pas possible de faire un examen approfondi du portefeuille. Le classement de ces produits selon la réglementation européenne nous indique cependant qu'aucun n'est considéré comme véritablement durable au sens de l'article 9. Certaines assurances ont également obtenu le label Towards Sustainability, mis en place par le secteur lui-même, qui vérifie tout de même un certain nombre de critères de durabilité.

L'offre de fonds d'épargne-pension dits durables continue à s'étoffer en nombre car les 17 sur le marché se classent en article 8, mais pas encore en qualité. Ceci a pour conséquence des investissements dans des entreprises et des États ayant des comportements inadmissibles sur le plan sociétal. Côté, assurances-pension, c'est encore pire : il n'y a aucune transparence sur les actifs investis. Le label Towards Sustainability de la Fédération belge du secteur financier labellise pourtant certains de ces produits... Selon l'Eurobaromètre, 54 % des répondant-e-s belges ne font pas confiance aux annonces de durabilité des promoteurs de produits d'assurance pension (soit plus que la moyenne européenne 51 %). De même, 49 % des belges interrogé-e-s trouvent la documentation sur la durabilité des produits difficile à comprendre (contre 44 % de moyenne européenne). Les épargnant-e-s attendent un acteur

qui pourra proposer un fonds de pension ou d'assurance pension réellement innovant sur les aspects sociétaux. Qui en aura le courage ? ■

POUR ALLER PLUS LOIN :
« À QUAND UNE ÉPARGNE-PENSION 3^e PILIER VRAIMENT DURABLE ? », ANNIKA CAYROL, DÉCEMBRE 2024, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

BRUXELLES

Faire plus qu'acheter



Bees Coop, travailler pour bien manger

Si nombre d'entre nous sommes conscient-e-s que le secteur agro-alimentaire industriel a des effets négatifs sur l'environnement et les conditions de travail des producteur-riche-s, les alternatives n'apportent pas toujours une solution adaptée. Les commerces bio spécialisés proposent souvent des prix peu accessibles, une gamme limitée de produits et sont souvent fréquentés par un public averti.

Le supermarché de Bees Coop propose des produits issus de circuits courts, de saison et qui limitent les emballages. Mais derrière la caisse, le réapprovisionnement et les tâches courantes du magasin, ce ne sont pas employé-e-s mais de coopérateur-ice-s qui s'attèlent à la tâche.

Cette initiative citoyenne se veut en effet une alternative à la grande distribution classique en proposant des produits de qualité, à des prix accessibles à tou-te-s, bons pour la famille et la planète.

S'inspirant du modèle de la Park Slope Food Coop à New York et ses 16 000 membres coopérateur-riche-s, le supermarché Bees Coop a ouvert ses portes en 2017. Aujourd'hui, les 1 600 coopérateur-riche-s sont à la fois client-e-s, propriétaires et travailleur-euse-s du magasin puisqu'ils-elles s'engagent à y consacrer un peu moins de 3 heures de travail par mois, ce qui permet de réduire les coûts de fonctionnement et de proposer des produits de qualité à des prix compétitifs, tout en mettant en avant des valeurs écologiques et sociales. Ce supermarché pas comme les autres accueille les coopérateur-riche-s dès 25 euros.

BEES-COOP.BE



Hefboom, pour ne pas se contenter d'investir

En 2023, Hefboom a alloué plus de 12 millions d'euros de financement à 32 projets et organisations, principalement des entrepreneur-euse-s vulnérables, des artistes et des organisations culturelles. Depuis près de 40 ans, Hefboom soutient l'économie sociale et durable en Belgique grâce, notamment, à un micro-crédit destiné aux entrepreneur-euse-s qui n'ont peu ou pas accès aux financements classiques. Plafonné à 25 000 euros, il a permis de soutenir la création de plus de 1 000 emplois depuis 2012, dont 98 rien qu'en 2023. Ne se limitant pas aux aspects financiers, la coopérative propose aussi des formations, conseils en gouvernance et outils pour structurer et pérenniser les projets.

Des crédits d'investissement pour développer des infrastructures, aux crédits de trésorerie pour assurer la continuité d'activités en passant par les prêts spécifiques pour le secteur culturel, les outils financiers de Hefboom s'adressent aussi aux associations, entreprises sociales et coopératives, contribuant ainsi à renforcer leur autonomie économique.

Il est possible d'investir dans la coopérative à partir de 100 euros. Hefboom bénéficie du mécanisme investcoop.brussels qui permet aux investisseur-euse-s d'obtenir un avantage fiscal de 3,5 % par an pendant 5 ans.

HEFBOOM.BE

WALLONIE

Le logement social et énergétique

CoopERLIC, pour produire de l'énergie ensemble

À Liège, la CoopERLIC se fait doucement un nom. Certain-e-s habitant-e-s de la Cité Ardente la connaissent peut-être déjà comme celle qui exploite des projets de production d'énergie renouvelable, comme une éolienne à Juprelle et des installations photovoltaïques, notamment sur le toit du Préhistomuseum à Ramioul. Ces projets visent à augmenter la capacité de production d'électricité durable tout en promouvant l'économie sociale.

Pour offrir un service plus complet, elle a lancé un Service Intégré d'accompagnement à la rénovation énergétique (SIARE). Effectuer des rénovations énergétiques dans des copropriétés ou des habitats groupés peut en effet être un défi complexe nécessitant des connaissances à la fois juridiques, techniques, financières, administratives et humaines. Avec son service d'accompagnement, CoopERLIC a pour objectif de regrouper l'ensemble des compétences requises au sein d'un unique partenaire.

Enfin, la coopérative aide aussi les collectivités à financer leur production d'énergie renouvelables lorsqu'elles n'ont pas droit à d'autres financements, prenant en charge les coûts initiaux et assurant la gestion des installations pour des retours économiques et écologiques à long terme. C'est pourquoi elle collecte des fonds citoyens qui permettent à ses coopérateur-riche-s d'investir dans des projets d'énergie renouvelable, comme l'éolien ou le photovoltaïque. Vous pouvez le devenir à partir de 100 euros et jusqu'au 30 avril 2025.

COOPERLIC.BE



Reseaucoop, des immeubles pour réduire les inégalités

Créée par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), l'initiative répond à une urgence croissante : offrir des logements de qualité à des populations vulnérables tout en impliquant les citoyen-ne-s dans un modèle d'investissement solidaire.

Le projet ? Réduire les inégalités en achetant et rénovant des bâtiments qui deviendront à la fois des logements sociaux, des bureaux et des salles de réunion pour des associations engagées. À Namur, par exemple, la coopérative a finalisé en avril 2023 une opération d'achat de locaux, combinant subventions publiques, apports citoyens et financements bancaires.

Une fois les travaux terminés, la coopérative installera les bureaux du RWLP et mettra en location 2 appartements à loyers modérés. Des recettes liées à la location de salles sont aussi attendues, ce qui devrait permettre à la coopérative de ne pas en rester à ce premier projet d'acquisition/rénovation. Au fur et à mesure de ses possibilités, elle pourra amplifier cette action pour agir sur la crise du logement. Chaque citoyen-ne peut participer en investissant dans des parts accessibles dès 250 euros, devenant ainsi copropriétaire d'un patrimoine commun.

RESEAU.COOP.BE

Toutes les entreprises présentées ont le label Finance solidaire, et garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements.

RETROUVEZ-LES SUR :
WWW.LABELFINANCESOLIDAIRE.BE





Le label Finance solidaire fête ses 10 ans



En une décennie, 100 entreprises ont été labellisées.

Depuis sa création, le nombre d'entreprises dont les financements sont labellisés a quintuplé. Alors qu'elles n'étaient que 20 en 2015, elles sont désormais 100 en 2024.

Ces entreprises sont actives de manière assez équilibrée dans plusieurs secteurs. Trois secteurs d'activités représentent tout de même un podium : le commerce, en particulier celui de l'alimentation biologique, la production d'électricité, en particulier l'électricité verte, et agriculture. Ce trio de tête est suivi d'assez près par les activités immobilières, en particulier l'immobilier social, ainsi que l'information et la communication.

Les financements labellisés de ces 100 entreprises bénéficiaires de cette finance solidaire représentent 640 millions d'euros. Ce sont, sans grande surprise, les activités financières et d'assurance qui ont un poids prééminent. Le secteur est en effet porté par des acteurs de taille : Alterfin, Crédal, Incofin ou NewB, mais aussi Hefboom, BRS Microfinance et F'in Common. Ce secteur représente près de 60 % des financements de la finance solidaire labellisée à lui tout seul. Le secteur de la production / distribution d'énergie arrive en seconde position avec plus de 20 % de l'encours sous label. Nous comptons en effet de nombreuses coopératives actives dans les énergies renouvelables parmi les labellisées.

Les entreprises labellisées sont sélectionnées notamment car elles présentent une plus-value sociétale et/ou environnementale. Trois indicateurs nous permettent d'évaluer leur contribution à ces activités.

D'abord, les entreprises labellisées doivent déterminer leur contribution aux Objectifs de développement durables tels que décrits par l'Organisation des Nations Unies. Les objectifs les plus représentés sont le travail décent et la croissance économique ainsi que la réduction des inégalités.

18 entreprises du label sont actives dans la production d'énergies renouvelables (solaire, éolien et biomasse). Il est donc possible d'estimer le nombre de ménages ayant leurs besoins en électricité couverts par la production d'énergie de ces entreprises : près de 70 000 en 2022.

Enfin, cinq entreprises contribuent à l'octroi de microcrédits. Alterfin, BRS Microfinance et Incofin le font à travers des investissements dans des institutions de microcrédits hors de Belgique. Crédal et Hefboom sont les deux autres organisations qui octroient des microcrédits, mais cette fois en Belgique. On estimait à 71 millions d'euros par an l'octroi de microcrédits personnels et professionnels de ces organisations en 2022. ■



LE LABEL

Le but du label est de certifier que l'argent investi contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale en se basant sur des critères sociétaux et en transparence totale à l'égard des financeur-euse-s.

Le critère de solidarité du label de finance solidaire belge s'articule autour de trois objectifs de solidarité qui s'opérationnalisent dans les domaines d'activités suivants : l'action sociale, le développement local de territoires marginalisés, la défense des droits humains, la culture, l'éducation, l'environnement et la coopération Nord-Sud. Les projets et entreprises financées répondent aux 5 principes de l'économie sociale : la primauté du travail sur le capital dans la répartition des revenus, l'autonomie de gestion, la finalité de service aux membres et aux parties prenantes, le processus décisionnel démocratique et le développement durable respectueux de l'environnement.



Assurer la sécurité alimentaire

Quelques dizaines d'étudiant-e-s testent le principe d'une sécurité sociale alimentaire.

La sécurité sociale nous permet de nous protéger mutuellement des principaux risques sociaux (maladie, licenciement, vieillesse, etc.). C'est grâce à ce dispositif que nous bénéficions des remboursements des soins de santé, d'une pension, du chômage, des congés payés ou des allocations familiales.

Mais contrairement à la pension ou le chômage, il n'existe pas de sécurité pour le bien-manger. On sait pourtant qu'une bonne alimentation, qui respecte à la fois la nature et ceux et celles qui la produisent, est bénéfique à long terme pour la santé et pour l'environnement. Avoir accès à une alimentation choisie et de qualité est un droit fondamental reconnu au niveau international, que la Belgique s'est engagée à respecter.

Chaque citoyen-ne aurait accès à un budget dédié à l'alimentation de qualité.

Depuis plusieurs années, l'idée émerge donc de constituer une nouvelle branche de la sécurité sociale : la sécurité sociale de l'alimentation (SSA). Chaque citoyen-ne aurait accès à un budget dédié à l'alimentation de qualité, décidée collectivement. Ce budget serait le fruit de cotisations proportionnelles au revenu.

Le collectif As Bean, une ASBL créée par un groupe de jeunes bioingénieurs et cuisiniers, teste actuellement le système à petite échelle avec le Centre d'études économiques et sociales de l'environnement de l'ULB. 70 étudiant-e-s et étudiant-e-s vont recevoir 100 euros par mois pour faire leurs courses alimentaires de septembre 2024 à juin 2025. Ces 100 euros sont dédiés à l'achat de produits alimentaires et ne peuvent être dépensés que dans le réseau de commerces choisis par le collectif. Pour l'instant, 8 magasins ont été choisis, principalement des supermarchés coopératifs.

Une première version a été imaginée en créant une monnaie temporaire développée par Financité, tout en permettant l'utilisation de chèques papier pour les étudiant-e-s ne disposant pas de smartphone. Hélas, certains magasins ne voulaient pas investir du temps



© Sahil Shettigar - Unsplash

pour la prise en main de cette monnaie. Le projet a donc évolué et une application mobile est utilisée par les étudiant-e-s pour encoder les dépenses réalisées en euros. Ces encodages permettront de suivre les achats et établir des liens entre le budget dédié à l'alimentation et le comportement des étudiant-e-s. Parallèlement, les participant-e-s qui reçoivent 100 euros par mois participent à des ateliers où ils-elles construisent le réseau, apprennent et échangent sur les systèmes alimentaires et décident collectivement de l'alimentation qu'ils et elles veulent soutenir. ■



Arrêtez de parler des monnaies locales, utilisez-les !

Et si on utilisait les monnaies locales comme on utilise des chèques-repas.

Didier Palange

En 2023, ce sont plus de 800 000 euros qui ont été convertis en une des 11 monnaies locales qui ont participé au baromètre des monnaies locales. Ce montant, nous devrions le doubler. Car chaque euro converti sert en fait deux fois. Il circule sous forme de monnaie locale circulant exclusivement dans le réseau local des 1 390 prestataires adhérant à la charte de valeurs d'une de ces initiatives citoyennes, mais il est aussi placé au service de la transition sur un compte d'épargne durable.

Si l'on ajoute à ces chiffres la confiance effective de plusieurs communes qui avaient utilisé les monnaies locales comme outil majeur pour leurs chèques relance ou durant la crise sanitaire, on pourrait croire que le tableau est idyllique pour les monnaies locales. En effet, grâce à leur modèle résilient et leur gestion effective de montants importants, les monnaies locales ont fait taire les discours les présentant comme inutiles, voire pire, comme de dangereux attrape-nigauds.

Mais alors, pourquoi l'essentiel d'entre vous qui lisez cet article n'a pas de monnaie locale dans son portefeuille ? Lorsque nous posons la question lors de nos débats ou sur des stands d'information, c'est souvent le sentiment de difficulté d'usage de ces billets différents qui est mis en avant. En effet ces billets ou ces unités sont de taille et de couleurs différentes que l'euro ; ils ne sont pas utilisables dans tous les magasins et nous sommes tenté-e-s de les ranger à part des euros dans notre portefeuille.

Ces observations sont évidemment légitimes mais elles s'appliquent aussi aux chèques repas papier dont bon nombre d'entre vous ont

l'expérience. Et si les chèques repas sont désormais en format numérique, sachez que, souvent, les monnaies locales le sont également ! Ce développement digital, sans abandonner les billets, a été pensé pour faciliter le fait d'en recevoir, par exemple chaque, mois sans devoir se déplacer dans un comptoir de change.

Que peuvent faire de plus les monnaies locales pour que le public finisse par les adopter, plus que de simplement leur vouer de la sympathie ? Comment passer du discours politiquement correct aux actes de soutien ? En les utilisant, ce sont d'ailleurs les commerces locaux que vous soutenez et non pas la monnaie en elle-même. Les groupes qui gèrent

ces monnaies ont tenté de répondre à la question au travers, par exemple, d'opération cash-back, d'enveloppes cadeaux pour les fêtes ou encore de chèques de fin d'année offerts par certaines entreprises sans oublier de multiples campagnes

de communication et des heures passées à faire de la pédagogie sur leur fonctionnement.

Et si justement, vous utilisiez les monnaies locales comme vous prenez le train ? C'est à dire sans nécessairement trop savoir comment elles fonctionnent précisément, mais en sachant vers où elles vous emmènent, à savoir une économie responsable et durable privilégiant les acteurs locaux.

Il existe 15 monnaies locales et autant d'ASBL citoyennes de 6 ou 7 personnes qui ne demandent qu'à être encouragées par autre chose que de belles paroles afin que vos achats puissent refléter notre slogan : acheter local c'est bien, payer local c'est encore mieux. ■

En l'utilisant, ce sont les commerces que vous soutenez et non pas la monnaie elle-même.



GEMBLOUX Orno Agricotiers

Petite sœur de la coopérative Agricovert, AgricoTiers informe, sensibilise, interpelle et crée du débat autour des pratiques agricoles. Le tiers-lieu de Gembloux vous invite à participer à des conférences et animations, mais propose aussi des espaces de travail partagés, la location de matériel ou un service restauration et traiteur.

WWW.AGRICOVERT.BE/AGRICOTIERS
37 Chaussée de Wavre
5030 Gembloux



ESTINNES-AU-MONT Carol'Or Art Stylgne

Après 10 ans à coiffer avec des produits conventionnels, Fabienne prend la décision de passer au naturel pour préserver et respecter sa santé et celle de ses client-e-s. Depuis, elle est installée dans son salon d'Estinnes-au-Mont où elle propose des soins naturels et bien plus... aussi en Carol'Or.

WWW.COIFFEUR-BIO-MONS
Rue Station 8
7120 Estinnes-au-Mont



IXELLES La Zinne Luxiol

La pédagogie, la proximité et la durabilité, sont les bases qui dictent les objets qui seront vendus chez Luxiol. Cette caverne d'Ali Baba regorge de jeux en bois, en carton, en métal et en tissu, mais propose aussi des objets en cuir et en argent. Tout est fait pour durer.

WWW.LUXIOL.BE
221 Chaussée d'Ixelles
1050 Ixelles



TINTIGNY L'Épi Les filles bonhomme

Filles d'un maraîcher bio, les Filles bonhomme sont tombées dedans lorsqu'elles étaient petites. Après un master en sociologie pour l'une, et un master en français langue étrangère pour l'autre, elles ont choisi de rejoindre leur père dans l'aventure dans le but de la faire perdurer. Aujourd'hui, il suffit de commander ses légumes en ligne pour les récupérer sur les marchés.

LESFILLESBONHOMME.BE
215 Rue de l'Enfer,
Saint-Vincent



ITTRE La Brawette Ferme de la Motte

Vous commencez déjà à penser à vos repas de fêtes ? La monnaie locale du Brabant wallon ouest vous conseille de faire un tour à la Ferme de la Motte. L'élevage laitier garantit une production en beurre, fromage en tout genre, yaourts et glace. Et pour les fêtes, les boules apéro et les buches glacées arrivent au magasin de la ferme qui propose aussi des produits des fermes voisines.

LAMOTTE.ODOO.COM
32 Rue de Haut Ittre
1460 Ittre



ATH Solatoi Pilea

Aucun prérequis, même pas besoin d'être créatif-ive ! L'atelier Pilea accompagne tout le monde dans la réalisation de son œuvre lors d'un atelier d'initiation à la céramique, du modelage à l'émaillage. Les bons cadeaux sont valables un an et payables en Solatoi ou en sol@aires, la version électronique.

PILEA-ATELIERS.BE
Rue Isidore Hoton 33,
7800 Ath

Je m'intéresse → à la BCE, c'est grave ?

Suite à une formation en 2021 sur l'inflation et la Banque nationale de Belgique, un groupe citoyen a décidé de se former pour comprendre le fonctionnement et les enjeux de la Banque centrale européenne (BCE).

Après de longues semaines passées à développer leurs connaissances sur ce sujet pourtant peu alléchant, le groupe a attrapé le virus de la BCE. En se nommant « Plans B pour la BCE », les membres affichent dès le départ leur espoir de voir évoluer ce paquebot institutionnel vers une politique monétaire à la hauteur des enjeux de transition écologique, économique et sociale.

Leur but ? Vulgariser ce sujet pour le grand public, mais aussi le mettre à l'agenda des médias et du monde politique. Deux pistes ont donc été développées : la newsletter « BCévolution » et le jeu « Banco ».

Si les newsletters (accessibles à des lecteurs et lectrices sans prérequis sur la BCE) en sont déjà à leur 24^e épisode, la concrétisation du jeu « Banco » sous forme de boîte de jeu est toute nouvelle. La production de 15 exemplaires rend maintenant possible la multiplication des actions de sensibilisation par ce groupe citoyen comme, déjà, lors des petits déjeuners Oxfam fin novembre à Charleroi.

Pour donner vie à leur jeu, le groupe a collaboré avec L'École supérieure des Arts Saint-Luc où une option graphisme en cours du soir a bien voulu s'atteler à la réalisation du plateau de jeu, des cartes et du livret de l'animateur-riche comme sujet de travail de fin de formation. Ainsi quatre versions de haute qualité ont été

proposées aux membres du groupe qui a ainsi eu le luxe de choisir le visuel le plus en phase avec l'esprit du jeu et surtout le plus à même de rendre le sujet attractif. Outre le plaisir de voir leur prototype prendre de belles couleurs, le groupe s'est aussi vu encouragé par l'énorme implication de Christian (le lauréat du concours). Alors que le collectif le remerciait de son travail, il remerciait à son tour le groupe pour lui avoir greffé la BCE comme enjeu de société parmi ses sujets d'attention et de discussion autour de lui.

Jamais deux outils sans trois ?

L'histoire est loin d'être finie pour « Banco », que les bénévoles ou Financité peuvent venir animer à la demande chez vous. Mais l'histoire ne s'arrête pas là puisque face au niveau de connaissance des membres de « Plans B pour la BCE », c'est l'équipe d'animation des permanent-e-s de Financité qui a sollicité le groupe pour une formation interne à propos de la BCE. Il existe donc depuis une séquence plus formative d'1 h 30 mais toujours abordable à tout public afin de rendre leur travail viral et l'essaimer au maximum. ■

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ET/OU DE LES REJOINDRE CONTACTEZ LES VIA BCEVOLUTION2021@GMAIL.COM OU DIDIER.PALANGE@FINANCITE.BE

Chères banques belges : → engagez-vous contre les violences économiques faites aux femmes !



Il est temps que les institutions bancaires belges emboîtent le pas et prennent leurs responsabilités.

Les violences économiques prennent de multiples formes : contrôle des revenus, accès interdit à un compte bancaire, dettes contractées à l'insu de la victime... Ces mécanismes enferment les femmes dans une dépendance destructrice.

Dans d'autres pays, des solutions existent déjà. En France, des partenariats entre banques et associations permettent d'accorder des micro-crédits d'urgence aux femmes victimes de violences pour qu'elles puissent rebondir. Au Royaume-Uni, certaines banques forment leur personnel à détecter les signes de violence économique chez leurs clients et clientes, tout en proposant des produits bancaires adaptés. Ces initiatives montrent qu'il est possible de transformer les institutions financières en alliées des victimes.

Des avancées législatives importantes ont vu le jour en Belgique ces dernières années pour mieux protéger les femmes face aux violences, y compris économiques. Elles reflètent une prise de conscience croissante de la société sur l'importance de l'égalité et de la lutte contre les abus. Les institutions bancaires, qui se targuent régulièrement de suivre et soutenir le progrès sociétal, ne devraient-elles pas s'emparer de ce combat ? Pourquoi ne pas devenir un acteur moteur dans l'élimination des violences économiques et ainsi affirmer leur rôle dans la construction d'une société plus juste et solidaire ?

À travers notre campagne « Sous les coûts », nous travaillons sur des partenariats durables avec des associations de défense des droits des femmes et de lutte contre les violences intrafamiliales pour organiser des ateliers d'éducation financière à destination des femmes. Ces sessions offriront des outils concrets pour aider les participantes à gérer leur budget, comprendre leurs droits financiers, et construire une autonomie durable. Mais ces actions ne suffiront pas sans l'engagement des banques.

Un appel clair aux banques belges

Nous appelons les banques à s'engager sur quatre axes concrets :

- 1. Créer un compte bancaire gratuit pendant deux ans**, personnel et non rattaché à l'adresse du foyer conjugal, inspiré du service bancaire de base et permettant, sous conditions, une autorisation de découvert (sans frais). Ce compte devrait pouvoir être ouvert facilement en 24 heures.
- 2. Organiser un échange d'informations automatique** entre la police qui prend la plainte et/ou le centre qui accueille la victime et la banque.
- 3. Former leur personnel** à détecter et comprendre les violences économiques, pour orienter les victimes vers des solutions adaptées.
- 4. Soutenir des initiatives locales** en collaborant avec des associations pour amplifier leur impact.

Pour les banques, agir est une opportunité de renforcer leur rôle social et de bâtir une image d'institution proche des préoccupations citoyennes.

Cette interpellation n'a pas pour objectif d'accabler, mais au contraire d'ouvrir la voie à une collaboration constructive. Financité se tient à la disposition des banques pour les accompagner dans cette démarche, que ce soit par des formations de leur personnel, des campagnes de sensibilisation communes, ou encore l'élaboration de produits bancaires innovants qui répondent à cette problématique. Ensemble, nous pouvons transformer ce défi en une opportunité de progrès social. ■

ET VOUS ?

Demandez à votre banque ce qu'elle fait pour soutenir les femmes victimes de violences économiques. Exigez des réponses. Si des initiatives ont vu le jour dans les autres pays, c'est aussi grâce à la pression citoyenne. Un simple « *Que faites-vous contre les violences économiques ?* » pourrait faire la différence. Déchirez cette page et interpellez votre institution financière.

Il est temps que les banques belges rejoignent le combat. Pour celles qui n'ont (plus) rien, chaque geste compte.



WOLUWÉ-SAINT LAMBERT Appréhender **collectivement** la lecture d'essais économiques

Depuis plusieurs mois, nous lisons ensemble des ouvrages économiques qui peuvent faire peur.

Les librairies regorgent d'essais sur des sujets économiques. Nombre d'ouvrages proposent des analyses pertinentes des grands enjeux du monde économique et certains ouvrent des perspectives d'avenir en ces temps incertains et angoissants. Difficile cependant de suivre et encore moins de lire par soi-même tout ce qui paraît... Financité a donc proposé des ateliers d'arpentage au public bruxellois. Cette expérience de lecture partagée, permet aux participant-e-s d'appréhender un ouvrage de plusieurs centaines de pages en quelques heures et d'avoir quelques échanges sur le point de vue de l'auteur. Le principe est simple, le livre est divisé en autant de parties que de participant-e-s; la séance commence par un temps de lecture personnelle, suivi d'un temps de restitution au groupe puis d'un moment d'échange. Les séances se sont tenues dans une librairie de Woluwé-Saint

Lambert à la bibliothèque Adolphe Max. C'est une façon nouvelle d'y faire découvrir des essais dont la lecture individuelle peut être ardue et de faire vivre ces lieux au-delà du prêt ou de la vente de livres. Pour les animateurs et animatrices de Financité qui ont testé ce type d'ateliers, c'est une bonne façon de se tenir au courant des différentes réflexions sur les grands enjeux économiques afin de les prendre en compte dans leurs pratiques d'animation.

Si les ouvrages ont d'abord été proposés par Financité (« Une brûlante inquiétude » de Bruno Colmant, « Une brève histoire de l'égalité » de Thomas Piketty, « Changer de boussole » de Olivier De Schutter, ou encore « L'IA est-elle une chance ? » d'Apolline Guillot), les participant-e-s ont par la suite mis la main à la pâte en proposant de nouveaux titres. Un groupe d'habitué-e-s émerge progressivement et pourraient par la suite contribuer plus largement au programme des arpentages. En 2025, les arpentages se poursuivent à la bibliothèque Adolphe Max et à la BiblioJette. ■



ENVIE DE NOUS REJOINDRE ?
GARDEZ UN ŒIL SUR L'AGENDA
WWW.FINANCITE.BE/EVENTS

UCCLE Comment les riches **ravagent la planète**

Les auteurs de la BD ont dévoilé leur processus pour mêler analyse et action.

Les riches n'ont rien appris, rien compris, rien changé. On n'évitera pas le désastre climatique si l'on ne ramène pas les ultra-riches à la raison. À travers leur BD « Comment les riches ravagent la planète », Hervé Kempf, directeur de la rédaction de Reporterre, et Juan Mendez, dessinateur belge dont vous pouvez aussi apprécier les dessins en page 40 de ce magazine, voyagent à travers le temps et les classes sociales pour montrer l'articulation entre la crise écologique et la crise sociale.

Début octobre, c'est dans la librairie Quartier Libre que nous avons réuni les deux auteurs ainsi que Nicolas Goffin de la banque Triodos pour une séance de discussion sur les riches, le capitalisme et la responsabilité du secteur financier. Une matinée qui aura convaincu plus d'une personne d'agir ou au moins de repartir avec cette BD qui mobilise. ■



ENVIE DE GAGNER CETTE BD ?
RENDEZ-VOUS PAGE 11.



COURT-SAINT-ETIENNE Une journée pour repenser **la propriété privée de l'habitat**

Le 23 novembre, le Centre culturel du Brabant wallon (CCBW) a accueilli une journée de rencontres autour des alternatives à la propriété privée de l'habitat.

Cet événement a rassemblé des citoyen-ne-s, des expert-e-s et militant-e-s autour d'une ambition commune : explorer des alternatives innovantes et solidaires à la propriété privée en matière de logement.

Outre la volonté de découvrir les alternatives existantes comme le Mietshäuser Syndikat (une coopérative d'habitation dont le but est de retirer le plus grand nombre possible d'immeubles du marché spéculatif) en Allemagne et son homologue français du Clip, la journée avait également pour objectif de comprendre les enjeux historiques, juridiques et financiers de la propriété privée.

Nous avons eu la chance de pouvoir écouter de nombreux-euses intervenant-e-s. Nicolas Bernard de l'UCLouvain - Saint-Louis est venu nous raconter l'histoire de la propriété dans le droit occidental et nous montrer que, malgré la vision absolue que l'on peut en avoir, il s'agit bien d'une construction sociale. Ses alternatives ne seront donc pas révolutionnaires, mais plutôt une évolution naturelle. Pascale Thys de l'ASBL Habitat & Participation nous a ensuite présenté des alternatives à la propriété privée en Belgique et leur émergence suite

à la crise des subprimes de 2008 en tant que réponse à la financiarisation du logement. Pour finir, Alexis Dabin d'un groupe de travail bruxellois a mis en avant les rapports plus ou moins difficiles qui peuvent exister entre le droit de propriété et le monde militant.

L'après-midi a été consacrée au passage à l'action. Si nous voulons créer un Mietshäuser Syndikat en Belgique, que devons-nous faire ? De la manière de constituer un groupe, à ce qui nous motive pour y participer, en passant par les ressources nécessaires à mobiliser, les moyens financiers pour y parvenir et notre rapport à la transmission et à l'héritage, cinq ateliers étaient proposés aux participant-e-s de la journée.

La journée a été organisée par le Graph (Groupe de recherche et d'action sur la propriété et l'habitat) actif à Louvain-la-Neuve, le collectif USUS Liège (qui vise à répliquer en Belgique francophone le modèle du syndicat allemand) et un groupe de travail bruxellois. Tous les trois ont pour vocation de réfléchir autour des enjeux de la propriété privée, de la suppression de la spéculation immobilière et de la soustraction du logement des marchés ainsi que l'organisation des transferts de solidarité. ■

POUR PLUS D'INFORMATION :
DANA.E.LIST@FINANCITE.BE



REBECQ 10 ans de fête de l'ortie, ça pique pour le capitalisme ?

Le jeu « les 7 clichés du capitalisme » a été présenté lors de la fête de la transition.

Est-il pertinent de proposer un atelier sur le « capitalisme » lorsque l'on fête la transition pour la dixième fois à Rebecq ou dans tout milieu rassemblant des gens convaincus des méfaits d'un système économique actuel ? Pour Financité et les organisateur-riche-s de la fête de l'ortie, il nous semble que oui, à condition de sortir de nos propres clichés et de ne pas repartir écrasé par un sentiment d'impuissance. C'est le double objectif du jeu de cartes « les 7 clichés du capitalisme » produit par SAW-B. En une demi-heure, il permet de mieux identifier et déconstruire avec humour les récits qui font, à force de répétition, que le capitalisme reste acceptable pour la grande majorité du public. Intéressé ou dubitatif face à cet outil ou face au capitalisme ? À vous de jouer, invitez-nous comme à Rebecq, Jumet, Namur, Bruxelles... ■



OHEY La folle histoire de *la monnaie*

À la demande d'un collectif citoyen, un cycle consacré à la monnaie a débuté en novembre.

Pour entamer le cycle, le groupe a reçu Alain Fossion, conservateur numismatique au cercle d'archéologie de Namur. Sa passion et son expertise ont permis une entrée en la matière idéale pour la vingtaine de participant-e-s pour plonger dans l'histoire fascinante de la monnaie, entre pièces rares, anecdotes et réflexions profondes sur la confiance qui en est le fondement.

Alain Fossion avait apporté une sélection éblouissante de pièces de monnaie, chacune racontant un pan de l'histoire humaine. Ces objets, souvent perçus comme inaccessibles, ont pu être observés, manipulés et étudiés. Qu'il s'agisse de monnaies antiques ou d'exemplaires issus de contrées lointaines, chacune était le témoin d'un temps, d'une civilisation, et d'un système de valeurs.

En tenant dans leurs mains ces véritables œuvres d'art, les participant-e-s ont pu ressentir la richesse d'un patrimoine souvent oublié. Les détails gravés sur ces pièces, des visages de souverains aux symboles mythologiques, montrent combien les sociétés ont investi dans la beauté et le prestige de leur monnaie.

Cette expérience a mis en lumière un aspect essentiel : la monnaie est avant tout une histoire de confiance. Peu importe la matière – or, argent, papier ou même numérique – sa valeur repose sur un accord tacite entre les individus. Pour fonctionner, elle doit susciter une croyance collective en sa capacité à représenter une richesse réelle. Cette confiance est souvent renforcée par la qualité esthétique



des pièces. Certaines monnaies historiques sont si raffinées qu'elles frôlent l'œuvre d'art. Elles incarnaient une volonté politique ou culturelle de légitimer leur usage : si la pièce est belle, elle inspire respect et crédibilité, consolidant ainsi le lien entre le peuple et l'institution qui l'émet.

La seconde séance de ce cycle a proposé une démarche participative avec la construction d'une Fresque de la monnaie. Les participant-e-s seront invités à reconstituer, grâce à l'intelligence collective, la définition et l'histoire de la monnaie, son rôle dans le système financier globalisé, et à imaginer des pistes pour des monnaies alternatives. ■



SI CETTE THÉMATIQUE VOUS PLAÎT, CONTACTEZ VOTRE ANIMATEUR LOCAL POUR CONNAÎTRE LES PROCHAINES SÉANCES OU ENVISAGER L'ORGANISATION D'UN TEL CYCLE PRÈS DE CHEZ VOUS : LIONEL.BOVERIE@FINANCITE.BE

NAMUR *Changer (un peu) le monde avec des placements éthiques... dès aujourd'hui!*

Quand on est soucieux de contribuer à un avenir plus vert et plus solidaire, que faire de son argent ?

C'est la question sur laquelle se sont penchés les participant-e-s à cette conférence dans le cadre du festival Namur Demain : peut-on faire confiance aux fonds

d'investissement dits verts proposés par les banques ? Qu'est-ce que le crowdfunding à impact ? Et la finance solidaire ? Que peut-on financer avec le prêt Coup de pouce ? La conférence proposait un petit tour d'horizon des différentes options de placement durables et quelques balises sous forme de questions-clés à se poser avant d'investir. ■



GERPINNES *J'ai rencontré ma banquière préférée*

Depuis de nombreux mois, Financité attire l'attention sur les effets négatifs de la digitalisation des services bancaires.



opposée aux arguments bancaires qui étaient présentés à l'intérieur du secteur financier. Alors qu'elle pensait participer à un cours informatique de prévention, l'après-midi passée avec Financité a dû lui rappeler certaines journées avec des client-e-s difficiles.

Le tout au numérique, dans les banques ou ailleurs, est particulièrement problématique chez les seniors qui, comme d'autres publics, se retrouvent en difficultés face à des outils peu, voire pas, adaptés à leurs habitudes. En effet, le choix délibéré des banques de supprimer de nombreuses agences et ou machines dans les sas, nous pousse à faire nos opérations via notre smartphone. Mais, nos téléphones portables restent à la fois des objets de petite taille plus difficiles à manipuler mais qui plus est, ils sont aussi la porte d'entrée à toute sorte de messages pouvant facilement nous distraire, nous faire paniquer voire nous faire arnaquer en quelques clics.

C'est pourquoi, comme décrit dans le numéro précédent, Financité organise en Wallonie des ateliers de sensibilisation à la sécurité numérique lors de l'utilisation des services bancaires. Tout en accompagnant les participant-e-s en quête de bonnes pratiques, nous mettons en lumière les

enjeux collectifs résultant de ces politiques bancaires organisant à la fois une accélération de la digitalisation mais aussi, une quasi disparition des outils classiques plus humains.

En novembre ce module « inclusion numérique des seniors » a été organisé à Gerpinnes. La première séance abordait la notion de monnaie sous l'angle du cash et de la sécurité que représente son existence par exemple en cas de problème internet et/ou d'électricité. Cette approche égratignant les banques et soulignant les dangers systémiques plutôt que les dangers individuels liés à une mauvaise manipulation ou une fraude a déstabilisé et déçu certain-e-s, à la recherche d'une liste de bonnes pratiques pour ne pas se faire avoir.

Mais cette animation nous a aussi permis de rencontrer une participante, jeune retraitée du secteur bancaire. Celle-ci s'est donc vu confrontée par surprise à une analyse très éloignée et parfois

Néanmoins, notre gentille banquière est restée à l'écoute des arguments tout en apportant aussi son regard critique sur les arguments de Financité ou encore en éclairant certains points, se plaçant du côté de la banque en expliquant les outils mis en place.

Grace à la dynamique de partage de savoirs installée par Financité au sein du groupe et à laquelle cette anonyme a accepté de participer, le groupe et l'animateur sont repartis bien plus riches tant des différents points de vue que des informations utiles en matière de sécurité. Si nous devons remercier celle qui est devenue notre banquière préférée, nous devons sans doute aussi nous inquiéter collectivement qu'une personne avec tel bagage sente nécessaire de se former à la sécurité numérique. Quel doit être le niveau d'inquiétude des seniors lambda qui ne sont ni issus du secteur bancaire, ni rodés aux outils numériques... ■

LIÈGE Tartines, film et débat



Le 24 octobre, les Équipes Populaires ont organisé leur traditionnel Midiciné au Jardin Botanique de Liège.

Lors de ce rendez-vous, le documentaire « Investigation : le cash, une espèce en voie de disparition » a lancé une discussion sur la disparition progressive de l'argent liquide. Financité, invitée à cet événement, a animé un échange sur les implications de cette évolution pour l'inclusion financière, ainsi que sur les enjeux sociaux, éthiques et économiques qu'elle soulève.

Après la projection, les participant-e-s ont échangé sur les nombreux défis liés à la diminution des distributeurs de billets et à la fermeture des agences bancaires. Plusieurs témoignages ont mis en lumière les difficultés rencontrées par les personnes vulnérables, notamment les seniors, les précaires et celles n'ayant pas accès à Internet ou étant peu à l'aise avec le numérique. Au-delà des questions pratiques liées à l'accès aux services bancaires, les discussions ont souligné la perte du lien humain avec les conseillers bancaires, amplifiant le sentiment d'isolement et d'exclusion sociale pour certains.

Les questions éthiques liées à la dépendance croissante aux entreprises privées pour les transactions financières ont également été abordées. En particulier, la crainte de perdre notre autonomie

financière en devenant entièrement dépendants de ces acteurs privés pour effectuer des paiements a suscité des préoccupations. Cette évolution soulève également des inquiétudes concernant la protection des données personnelles et la sécurisation des transactions.

Les échanges ont permis de souligner l'importance de maintenir l'accès à l'argent liquide, garant de l'inclusion sociale, de la liberté individuelle et de la protection de la vie privée. Les participants ont réfléchi à des solutions pour prévenir la disparition du cash et préserver des services adaptés à tous. Parmi les actions proposées, l'importance de continuer à utiliser l'argent liquide, de changer de banque pour une structure plus inclusive, de se mobiliser, d'en parler autour de soi et de le dire à son banquier ont été mises en avant. Ces actions sont primordiales pour lutter contre cette évolution et garantir l'accès à une finance plus juste et inclusive.

Les Midicinés, organisés chaque mois par les Équipes Populaires, offrent un espace de débat sur des questions sociales d'actualité. Ce rendez-vous mensuel permet de nourrir la réflexion collective et d'explorer ensemble des solutions pour une société plus juste et solidaire. ■

SERAING

La force de la collaboration, le modèle coopératif pour entreprendre

Financité a donné une masterclass sur les coopératives dans le cadre du Festival Nourrir Seraing

Pour sa première édition à Seraing, le festival réunit acteur-riche-s locaux-ales, citoyen-ne-s et étudiant-e-s autour de thématiques liées à l'agroécologie et aux systèmes alimentaires solidaires. Conférences, ateliers, événements culturels et visites de fermes rythment cet événement, conçu pour soutenir et amplifier les initiatives locales en faveur d'une alimentation durable et équitable.

Lors de la masterclass, Financité a démontré comment les coopératives allient viabilité économique et impact positif sur la société et l'environnement. En mettant l'accent sur le retour à des valeurs collectives et humaines, ces structures créent des dynamiques solidaires. Elles favorisent une répartition équitable des ressources et replacent l'humain au centre des décisions économiques et sociales. Ce modèle peut également s'appliquer à la gestion des biens communs, en proposant des approches collaboratives et durables pour leur préservation et leur utilisation équitable.

Cet événement a également mis en lumière l'engagement de l'HEPL (Haute école de la province de Liège) pour le développement durable. En intégrant ces enjeux dans ses programmes de formation, notamment en marketing, sciences économiques et coopération internationale, l'école renforce son rôle dans la construction d'un avenir plus responsable. ■

JALHAY Relancer le moulin d'Odeigne sans dépendre des banques

La conférence d'une ancienne banquière a donné des idées au groupe qui redonne vie aux bâtiments du moulin.

Le 9 octobre dernier, Aline Farès présentait le contenu de sa BD « La machine à détruire », ouvrage dans lequel elle critique sévèrement les banques. Le débat à Livr'S à Marche-en-Famenne qui s'en est suivi fut animé. « *S'il est possible de se passer des banques pour financer un projet, ce serait génial* », souligne une des associées de la structure qui vise à relancer l'activité du moulin d'Odeigne. « *Ce serait capital* », renchérit le second, un sourire au coin des lèvres. En articulant une fondation et une société coopérative à créer, leur but est de



redonner vie à un lieu atypique mêlant filière du pain, épicerie et activités artistiques. Les bâtiments à rénover entourent un moulin ancien alimenté par le bief d'un gros ruisseau : la roue à aube entraîne une meule de pierre qui moult le grain.

L'ambition est donc de déployer les différentes étapes de la filière en circuit très

court : de la céréale panifiable à la farine et, il fine au pain conçu dans une boulangerie à créer. Dès le début de l'année prochaine, plusieurs assemblées citoyennes vont donner vie à ce projet ambitieux dont, on l'a compris, un des ingrédients principaux, sera la volonté de dépendre le moins possible du bon vouloir des banquiers. Affaire à suivre. ■



BELVAUX Une nouvelle vie pour l'auberge du moulin ?

Un groupe envisage de constituer une coopérative pour racheter ce lieu de vie communautaire.

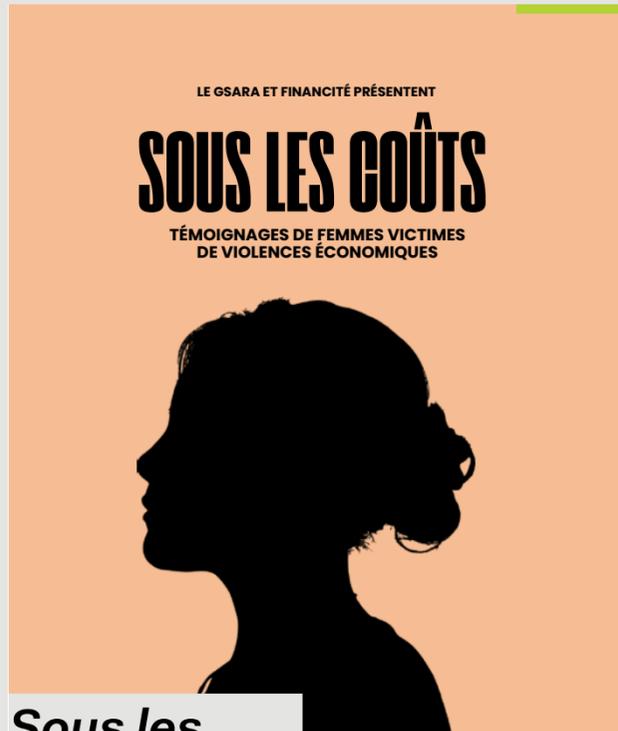
Bellevaux, un petit village en bord de Lesse, de vieilles maisons de pierre y côtoient des constructions modernes. Vieux-ielles villageois-es, jeunes ménages récemment installé-e-s et habitant-e-s de seconde résidence s'approprient petit à petit. Au cœur du village, il y a l'auberge du moulin, vieille bâtisse de pierre : un restaurant, un café et quelques chambres. Depuis plus de 30 ans, c'est le domaine de Dominique. « *Elle tient la boutique à bouts de bras, elle fait tous les métiers à elle toute seule* », confie un habitué. Non loin de la porte d'entrée un panneau mentionne que le bâtiment est à vendre. « *La fin d'une époque* », soupire une villageoise.

Mais aussi le début d'une nouvelle aventure réplique un voisin, impliqué dans un petit groupe de citoyens qui instruit depuis quelques mois une idée qui fait son chemin. Et si on créait une coopérative pour racheter l'auberge, lui donner un coup de jeunesse et relancer ce haut lieu de la vie communautaire tout en ménageant cette belle ouverture vers les voyageurs et voyageuses ? Au-delà du rêve de quelques-uns et quelques-unes, cette idée pourrait-elle enthousiasmer d'autres habitants ?

Ainsi, un beau soir de novembre, une quarantaine de personnes participaient à une soirée de présentation du projet et de ce qu'est une coopérative. Questions, interpellations, explications, prises de positions,



doutes et encouragements... Les discussions ont duré, tard dans la soirée autour d'une Rochefort. Et puis, avant de s'en retourner dans sa chaumière, la plupart des participant-e-s ont laissé un petit formulaire. Et si ça se faisait, en serai-je ? Au vu des réponses et des retours qui ont suivis, il semble bien qu'une belle aventure citoyenne démarre en bord de Lesse. On vous tiendra au courant. ■



Sous les coûts part en tournée

Après avoir été diffusé par Financité en novembre, notre documentaire produit avec l'ASBL Gsara part en tournée. Ce film de 30 minutes met en lumière les témoignages de trois femmes qui ont subi des formes de violence souvent invisibles. À travers leurs récits intimes, ce documentaire cherche à briser le silence et à ouvrir le débat public sur ces réalités trop souvent ignorées. Il est désormais possible de nous solliciter pour une projection suivie d'un atelier ou co-organiser une activité.

INTÉRESSÉ·E ? CONTACTEZ VOTRE ANIMATEUR·RICE LOCAL·E OU NOTRE CHARGÉ DE CAMPAGNE HICHAM BEKKALI (HICHAM.BEKKALI@FINANCITE.BE)

Éphéméride Financité

Du 1^{er} au 31 décembre : votes pour le Prix Financité

Un vote pour la finance solidaire

Chaque année, notre organisation accorde le Prix Financité, un investissement de 2 500 euros dans un projet ayant obtenu le label Finance solidaire. Vous avez jusqu'au 31 décembre pour voter pour votre coopérative préférée sur le site du label et tenter de remporter un des cadeaux préparés par les entreprises labélisées !

LABELFINANCESOLIDAIRE.BE



Changer de banque ?

On le sait, on le dit, on le répète : laisser son argent dans une banque, ayant des pratiques peu soutenables, a un impact négatif majeur sur le climat, mais aussi sur les inégalités, la prolongation d'une économie prédatrice ...

Pourtant ce constat reste peu partagé dans la société et les Belges restent fidèles à leur banque, quelles que soit leurs pratiques.

Quelques citoyen·e-s ont décidé de se relever les manches et accompagnés de Financité pour lancer une large campagne pour inciter nos concitoyen·ne-s à changer de banque pour rejoindre une banque éthique. Cette campagne devrait s'appuyer sur la mise en ligne

d'un site inspiré du site néerlandophone Move your Money. Un manuel du changement de banque a également été réalisé, afin de proposer des bonnes pratiques pour changer de banque en évitant quelques écueils administratifs. Pour la suite, il faudra sans doute embarquer des partenaires associatifs, concevoir des outils de communication, organiser des ateliers et des actions de rue Tout est à imaginer et à faire et nous avons besoin de toutes les bonnes volontés !

LE SUJET VOUS INTERPELLE ? VOUS AVEZ ENVIE DE PASSER À L'ACTION ? CONTACTEZ-NOUS ! ANNE.BERGER@FINANCITE.BE



A qui décerner le premier prix de la défaillance à soutenir l'indépendance financière des femmes ? Défaillance pas seulement envers les femmes mais par suite envers des enfants, et ici le « qui » ce sont les pères qui gardent encore trop facilement la main sur les comptes communs et sur ceux d'enfants qu'ils délaissent.

Autre « qui » : les banques belges passives puisque pas forcées (bravo les Bretons et les Anglais). La disparition de « petites banques » (comme bpost), en général plus souples, accentue les difficultés administratives. Même quand les banques aident, certaines perpétuent la dépendance des femmes et les relèguent dans la catégorie des assistées ; la sensibilisation au problème en interne de certaines banques n'est pas suffisante.

Autre « qui » : la justice lors de divorces et sa lenteur nécessaire mais préjudiciable aux femmes, et parfois à leurs enfants.

Autre « qui » : les politicien·ne-s par leurs décisions très orientées « grand capital » et favorables aux hommes, puisque que certains

Dossier du magazine 75



conjointes arrivent à vider des comptes et à détourner des décisions judiciaires (par exemple, lorsque ceux-ci s'emparent des allocations familiales sans prendre leurs enfants en charge). La situation de celles qui étaient cohabitantes est souvent encore plus dure.

Chacun fait sa popote dans son coin ; il n'y a pas de vue d'ensemble, d'analyse des causes menant à de grosses et nombreuses défaillances qui génèrent des endettements même pour les travailleuses souvent à mi-temps (inégalité financière).

Le comité de lecture

PHOTO LÉGENDE



Les avant-premières du documentaire *Sous les coûts* se sont déroulées les 13, 14 et 15 novembre respectivement à Bruxelles, Charleroi et Liège. Suivies de débats, elles ont été l'occasion de rassembler associations et politiques pour mettre en place des solutions afin de lutter contre les violences économiques faites aux femmes.

*!?!☆⚡:)



**MORGANE
KUBICKI**

Pourvu que ça rapporte

Pourquoi s'obstiner à se demander ce qu'en pensent les marchés financiers quand des mesures sont objectivement dangereuses pour la planète ?

certes, mais aussi une fabuleuse opportunité pour les entreprises américaines. Car en autorisant ces projets, cela rendra le coût de l'énergie plus faible aux États-Unis, rendant ainsi plus compétitives les

entreprises outre-Atlantique. Et ça, les marchés aiment.

Un homme orange, climatosceptique et qui a fait du mensonge une stratégie politique gagne les présidentielles américaines. Les observateurs du climat ne cachent pas leur profonde inquiétude alors que Trump a promis de sortir les États-Unis, premier pollueur historique et premier producteur de pétrole, de l'accord de Paris sur le climat.

Qu'en retiennent les bourses ? Cap sur les entreprises américaines ! Le Dow Jones bondit, le Nasdaq grimpe et l'indice Standard & Poors s'octroie une hausse spectaculaire. Si l'on était cyniques, on dirait bien que tout ce qui compte est de savoir comment les marchés financiers vont profiter de la situation pour se faire de l'argent. Il faut dire que Donald Trump avait comme promesse de campagne (entre autres) d'alléger la fiscalité des entreprises. Et qui dit moins de taxes ne dit pas meilleures conditions salariales ou meilleure conscience environnementale, mais bien meilleur dividende pour les actionnaires. Et ça, les marchés aiment.

Et quid de sa volonté de relancer les forages, l'extraction de gaz et de pétrole de schiste ? Un désavantage pour la planète et la survie des espèces qui la peuplent,

Encore plus fort, en imposant moins de réglementations environnementales ou en matière de respect des employé-e-s, les entreprises vont enfin pouvoir utiliser tout l'argent qu'elles versent aux responsables « durabilité » à d'autres projets plus vertueux, comme celui de donner de l'argent aux actionnaires.

En dix ans, on aurait espéré que le discours prononcé par Mark Carney, alors directeur de la banque d'Angleterre, ait percolé. Intitulé « briser la tragédie des horizons », il prévenait le secteur financier que le climat n'était pas un sujet facultatif. Que la vision court-termiste des investisseurs allait finir par se heurter avec les intérêts à long terme d'un climat capable d'entraîner des milliards d'euros de pertes.

Mais au lieu de se préoccuper du coût social et environnemental, les marchés se sont contentés de retenir qu'il faut toujours évaluer des politiques dangereuses pour la planète sous l'angle financier et tenter d'en tirer profit. On aura pourtant prévenu, même en ne se préoccupant que de l'argent, à long terme, tout le monde perd. ■

Les entreprises vont pouvoir consacrer l'argent à des projets plus vertueux, comme celui de rémunérer les actionnaires.

